

Burundi: Deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI; annexe d'information; communiqué de presse

Dans le cadre de la deuxième revue de l'accord en faveur du Burundi au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier:

- Le **rapport des services du FMI** sur la deuxième revue de l'accord en faveur du Burundi au titre de la facilité élargie de crédit établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens avec les autorités burundaises portant sur l'évolution et les politiques économiques qui ont pris fin le 14 décembre 2012. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 janvier 2013. Les avis exprimés dans le rapport sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement ceux du Conseil d'administration du FMI.
- Une **Annexe d'information** sur l'évolution récente de la situation économique du pays rédigée par les services du FMI en date du 30 janvier 2013.
- Un **communiqué de presse** en date du 14 février 2013.

Les documents énumérés ci-dessous ont été ou seront diffusés séparément.

Une **lettre d'intention** envoyée au FMI par les autorités burundaises*
Un **mémoire de politique économique et financière** préparé
par les autorités burundaises *
Un **protocole d'accord technique**.

*Également inclus dans le Rapport des services du FMI

La politique qui régit la publication des rapports des services et autres documents du FMI autorise la suppression d'informations sensibles.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W., Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington.**



BURUNDI

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

30 janvier 2013

POINTS ESSENTIELS

Contexte : l'exécution du programme s'est déroulée dans une conjoncture économique très difficile. La croissance du PIB réel s'est ralentie sous l'effet d'une forte détérioration des termes de l'échange et d'un essoufflement de la demande globale résultant du tour restrictif donné à la politique monétaire pour contenir les tensions inflationnistes. Une plus grande flexibilité du taux de change a permis un ajustement de l'économie aux chocs extérieurs.

Programme : le 27 janvier 2012, le Conseil d'administration a approuvé l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui assure au pays un niveau d'accès total de 30 millions de DTS. La première revue a été achevée le 27 juillet 2012. Pour la deuxième revue, tous les critères de réalisation pour fin septembre ont été observés; un objectif indicatif a été manqué de peu principalement du fait d'un retard dans l'apport de l'aide budgétaire. Des progrès satisfaisants, quoique tardifs, ont été accomplis dans le domaine des réformes structurelles. Les entretiens de politique économique ont été centrés sur l'accroissement de la mobilisation des recettes, le renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette, l'orientation monétaire et les réformes structurelles connexes.

Perspectives et risques : la croissance devrait s'accélérer en 2013 et l'inflation se replier à moyen terme, mais les perspectives risquent de se détériorer du fait des incertitudes entourant la conjoncture extérieure. Il est nécessaire de renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et de la dette pour éviter les risques budgétaires. Les dérapages dans le domaine de la gouvernance et la lenteur de l'exécution des réformes de la GFP pourraient entraîner une réduction des concours des donateurs. D'autres risques sont posés par l'afflux de réfugiés touchés par le conflit dans l'est du Congo et par le rapatriement des réfugiés burundais de Tanzanie.

Avis des services du FMI : les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FEC, la fixation des critères de réalisation pour fin mars et fin septembre 2013 et des repères structurels pour 2013, ainsi que le décaissement de 5 millions de DTS. Les autorités ont consenti à la publication du présent rapport après l'achèvement de la revue.

Approuvé par
**Roger Nord et
Elliott Harris**

Une équipe des services du FMI composée de MM. O. Williams (chef de mission), R. Garcia-Verdu, I. Razafimahefa (tous du Département Afrique), et A. Roitman (Département des finances publiques) a séjourné au Burundi du 3 au 14 décembre 2012. La mission a bénéficié du concours de M. Koffi Yao, Représentant résident du FMI au Burundi. Elle a rencontré le Président du Sénat, M. Ntsizerana, le Ministre des finances, M. Manirakiza, le Gouverneur de la Banque centrale, M. Ciza, et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que les représentants des syndicats, du secteur privé, des OSC, de la communauté des bailleurs de fonds et des médias.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME | 4 |
| PERSPECTIVES ET RISQUES | 8 |
| ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE | 8 |
| A. Poursuivre la mobilisation des recettes dans une conjoncture difficile | 8 |
| B. Renforcer les réformes de la gestion des finances publiques (GFP) | 9 |
| C. Préserver la viabilité de la dette | 10 |
| D. Maîtriser l'inflation et renforcer la gestion de la liquidité | 11 |
| E. Assurer la solidité du secteur financier | 11 |
| F. Autres réformes macroéconomiques critiques | 13 |
| QUESTIONS AYANT TRAIT AU PROGRAMME | 14 |
| ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI | 15 |
| ENCADRE | |
| De l'inflation importée à l'inflation intérieure | 13 |
| GRAPHIQUES | |
| 1. Evolution récente de l'économie, 2005–12 | 6 |
| 2. Evolution monétaire, 2008–12 | 7 |

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010–16 | 17 |
| 2a. Opérations de l'administration centrale, 2010–16 | 18 |
| 2b. Opérations de l'administration centrale, 2010–16 | 19 |
| 3. Situation monétaire, 2010–13 | 20 |
| 4. Comptes de la banque centrale, 2011–13 | 21 |
| 5. Balance des paiements, 2010–16 | 22 |
| 6. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2013–25 | 23 |
| 7. Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, | 24 |
| 8. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2009–12 | 25 |

APPENDICE

| | |
|--------------------|----|
| Lettre d'intention | 26 |
|--------------------|----|

PIECES JOINTES

| | |
|---|----|
| I. Amendements au Mémorandum de politiques économiques et financières | 28 |
| II. Amendements au protocole d'accord technique | 44 |

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

- 1. L'économie burundaise a subi plusieurs chocs adverses.** Sous les effets conjugués des prix élevés des produits alimentaires et des carburants et de la baisse des cours du café, les termes de l'échange se sont détériorés au total de 27 % durant la période 2011–12.¹ L'inflation a fortement augmenté, culminant à 25,3 % (en glissement annuel). L'aide budgétaire des partenaires est tombée de 5 % du PIB en 2010 à 3,2 % en 2012. Ces chocs, alliés à une politique monétaire restrictive, ont réduit la liquidité, ce qui a limité le crédit au secteur privé. Le rapatriement récent de 35.000 réfugiés de Tanzanie et les retombées du conflit dans l'est du Congo ont ajouté aux tensions sur l'environnement politique et économique.
- 2. Les autorités ont réagi aux chocs en assurant une plus grande flexibilité du taux de change et en resserrant la politique monétaire (graphiques 1 et 2).** La croissance du PIB réel a été révisée à la baisse et serait de 4 % et non plus de 4,8 % comme prévu au début de l'année. L'inflation a fortement baissé, tombant de son sommet antérieur à 11,8 % (en glissement annuel) en décembre, sous l'effet de la politique monétaire restrictive et de l'abolition temporaire des taxes sur les produits alimentaires. Le tour plus restrictif donné à la politique monétaire par la banque centrale a contribué au ralentissement de la croissance du crédit au secteur privé, qui s'est repliée du sommet de 40 % (en glissement annuel) qu'elle avait atteint à fin 2011 à 15 % en octobre. Le taux de change a affiché une dépréciation de 14 % (en glissement annuel) pour la période allant jusqu'à fin décembre.
- 3. L'orientation budgétaire a été conforme au programme.** En dépit des mesures correctives mises en œuvre au milieu de 2012, les recettes ont été inférieures aux prévisions principalement en raison de l'élimination des droits d'accise sur les produits pétroliers et du ralentissement économique. Le manque à percevoir a été compensé par un niveau plus faible que prévu des dépenses courantes et en capital financées sur ressources intérieures. En conséquence, le déficit primaire intérieur, hors dons (3,7 % du PIB), a été légèrement inférieur au niveau prévu au programme (3,9 % du PIB).²

¹ Le café représente environ les deux tiers des exportations totales du Burundi.

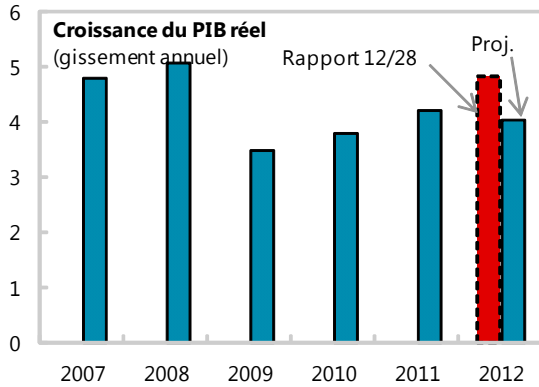
² Le solde primaire intérieur hors dons est égal au total des recettes, hors dons, moins les dépenses primaires financées sur ressources intérieures.

4. L'exécution du programme a été dans l'ensemble satisfaisante en dépit d'une conjoncture difficile. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour septembre 2012 ont été observés, quoique les dépenses pro-pauvres aient été légèrement en deçà de l'objectif indicatif (MPEF, tableau I-1).³ Les réformes structurelles sont bien engagées; en particulier, des progrès ont été réalisés dans la maîtrise des exonérations discrétionnaires, la réorganisation du Ministère des finances et l'adoption d'un décret sur la gouvernance budgétaire (MPEF, tableau I-2), ainsi que des mesures de sauvegarde.

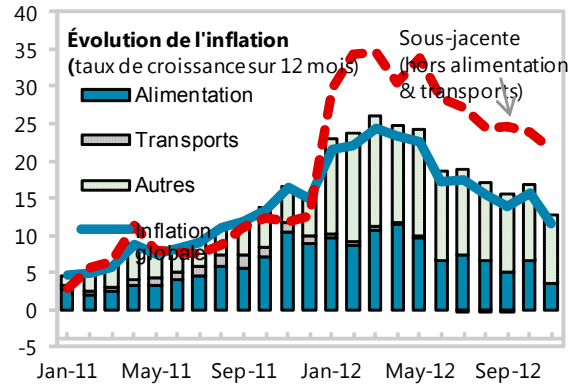
³ Ce résultat tient principalement à des retards dans la mise en œuvre des nouvelles mesures relatives aux recettes et au décaissement tardif de l'aide budgétaire par certains donateurs.

Graphique 1. Burundi : évolution récente de l'économie, 2005-12

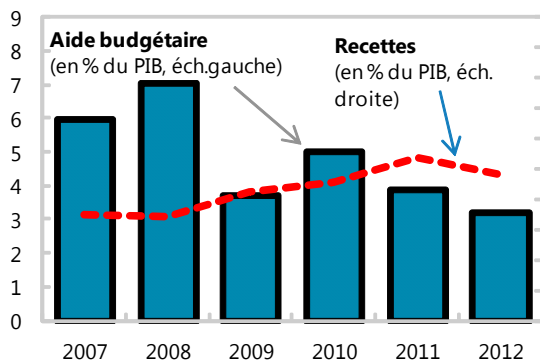
Divers chocs ont eu des effets défavorables sur la croissance.



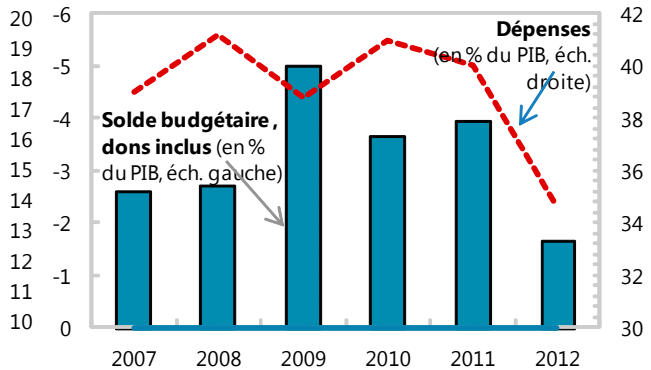
L'inflation globale et l'inflation sous-jacente sont en baisse mais restent à double chiffre...



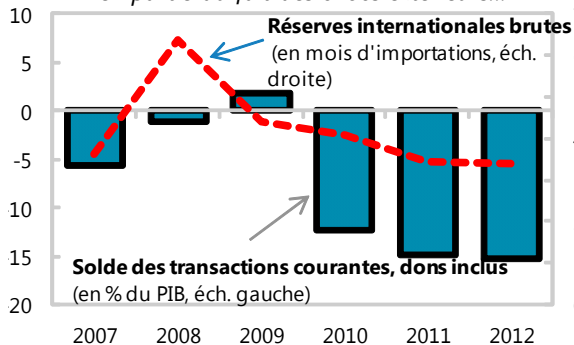
Les recouvrements de recettes aussi bien que les apports d'aide budgétaire ont diminué...



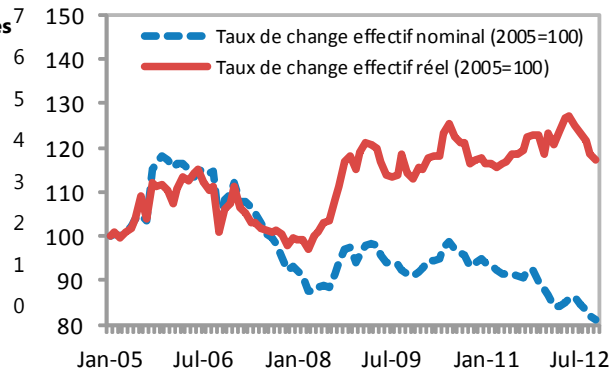
...ce qui a entraîné un recul des dépenses sur fond de baisse du financement.



Le déficit des transactions courantes reste élevé, en partie du fait des chocs extérieurs...



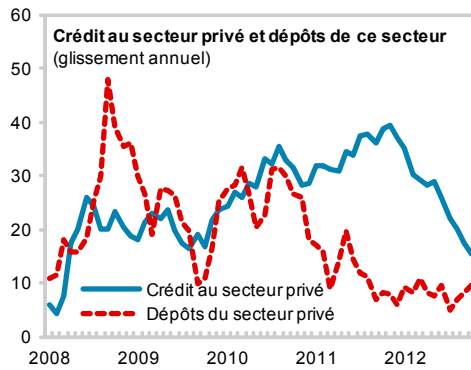
... et le TCER s'est apprécié sous l'effet d'une inflation plus forte que chez les partenaires commerciaux.



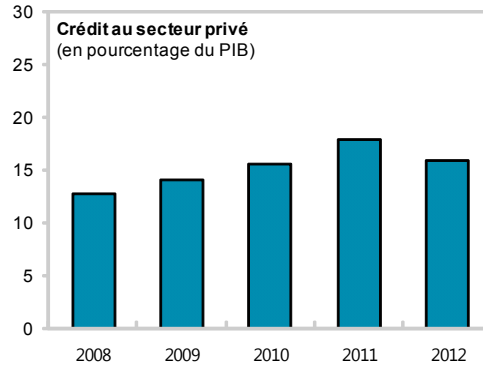
Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Burundi : évolution monétaire, 2008-12

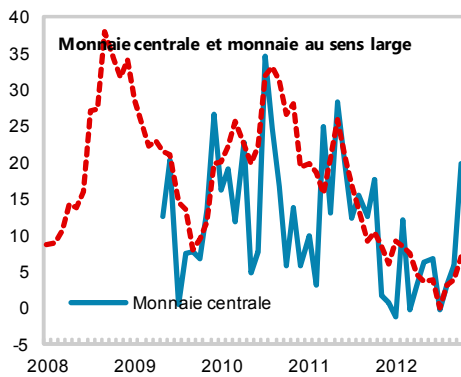
La croissance du crédit au secteur privé continue de ralentir après avoir été forte ...



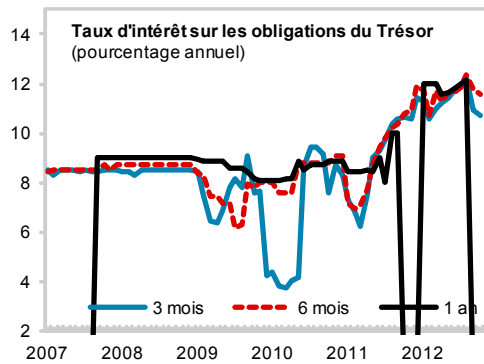
... mais à partir d'une faible base.



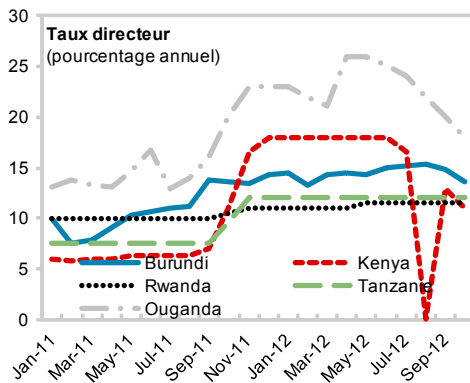
Plus récemment, les agrégats



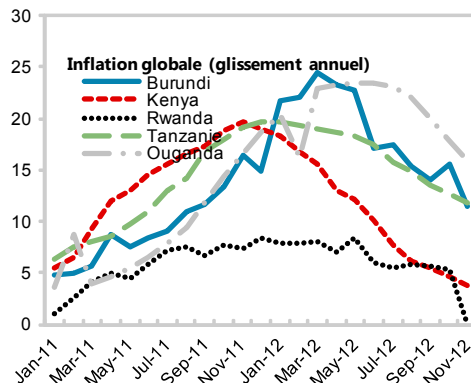
... sous l'effet d'un relèvement des taux d'intérêt et d'un resserrement des liquidités.



Les taux directeurs sont en hausse suivant les tendances régionales...



...face aux tensions inflationnistes.



Source : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

PERSPECTIVES ET RISQUES

5. Les perspectives pour 2013 resteront exposées aux risques liés à l'incertitude entourant la conjoncture extérieure et à l'imprévisibilité des apports d'aide des donateurs. La croissance économique devrait atteindre 4,5 % et l'inflation devrait continuer à reculer et se situer à environ 9 % (en glissement annuel) sous l'effet d'une baisse des prix internationaux des produits alimentaires et des carburants. Néanmoins, une nouvelle détérioration des termes de l'échange est à attendre car les cours du café devraient continuer à baisser, selon les projections. Parmi les autres risques figurent la gestion des réfugiés du conflit dans l'est du Congo et la réintégration des réfugiés récemment rapatriés de Tanzanie.

ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A. Poursuivre la mobilisation des recettes dans une conjoncture difficile

6. Le budget pour 2013 qui a été adopté en décembre dernier est dans l'ensemble conforme au programme. Par rapport aux projections précédentes (Rapport sur les économies nationales n° 12/226), les recettes totales en 2013 devraient être plus faibles de 0,7 point de pourcentage du PIB sous l'effet des chocs adverses subis par l'économie, et les dépenses, de 3¾ points de pourcentage du PIB par suite des révisions du financement extérieur attendu des dépenses en capital et de la maîtrise de la masse salariale par la limitation des recrutements aux secteurs prioritaires et le maintien des hausses de salaire à un niveau inférieur au taux de croissance du PIB.⁴ L'orientation budgétaire est plus ferme, comme l'indique le niveau plus bas du solde primaire intérieur.⁵

7. De plus gros efforts de mobilisation des recettes s'imposent (MPEF 123). Les recettes, qui se sont constamment accrues depuis 2009 et couvrent pour l'heure à peu près 88 % des dépenses courantes intérieures, ont baissé d'environ ¾ de point de pourcentage et se situent à 14,8 % du PIB en raison de la perte des recettes provenant des produits pétroliers.⁶ Les services du FMI ont évoqué des mécanismes permettant de limiter le coût des subventions aux produits pétroliers (¾ % du PIB) tout en soulignant l'impossibilité de les maintenir, surtout en situation de baisse de l'aide budgétaire, ainsi que l'effet de la perte de recettes sur les objectifs à moyen terme. Les autorités ont fait valoir que la politique actuelle de fixation des prix des carburants est une

⁴ Les révisions de la trajectoire des dépenses reflètent les entretiens avec les autorités dans lesquels il a été tenu compte des résultats de la conférence d'octobre des bailleurs de fonds. Des engagements fermes ne seront pris qu'après un certain nombre de conférences sur les allocations à opérer, ce qui fait ressortir la nécessité d'une coordination efficace de l'aide. En outre, à la conférence des bailleurs de fonds d'octobre 2012, les diverses fragilités du Burundi, notamment le déficit du secteur de l'énergie, les réformes du secteur du café, la fragmentation de la terre, l'analphabétisme et la mortalité infantile ont fait l'objet d'un examen approfondi.

⁵ Le solde primaire intérieur, indicateur de l'effort budgétaire intérieur, pour 2013 dans le Rapport sur les économies nationales n° 12/226 était de -3,3 % du PIB, contre -2,6 % du PIB d'après les projections actuelles.

⁶ Les dépenses courantes intérieures ne tiennent pas compte des dépenses spéciales financées sur ressources extérieures telles que l'assistance technique et le Fonds mondial.

initiative temporaire qui a pour but d'atténuer l'impact de la cherté de la vie sur les pauvres. Bien que le prix de l'essence et celui du gazole aient été relevés, l'un de 3,4 % et l'autre de 4,9 %, en octobre 2012, cet ajustement a été insuffisant pour compenser le non-recouvrement des droits d'accise pour la plus grande partie de 2012. Les autorités jugent nécessaire de combler l'écart de prix des carburants mais ont précisé que le moment à choisir pour instituer cette mesure est actuellement débattu, le but étant d'assurer la prise en considération des contraintes liées à la fragilité de l'environnement socio-politique. Elles ont en outre indiqué que l'exonération des taxes sur les produits pétroliers serait levée au milieu de 2013 car les tensions inflationnistes ont commencé à s'atténuer.

8. Les autorités ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre de réformes visant à renforcer le cadre juridique et à élargir l'assiette fiscale (MPEF 123). Les réformes représentent un pilier essentiel de la stratégie de gestion des finances publiques (SGFP) régissant la mobilisation des recettes et une gestion plus efficace des flux de trésorerie. À cette fin, l'adoption d'un décret clarifiant les responsabilités du Receveur général de l'Office burundais des recettes est envisagé (repère pour fin mars 2013 (MPEF, tableau I. 3)). Les lois sur l'impôt sur le revenu, les procédures fiscales et la TVA (repère pour juin 2013), qui ont été récemment adoptées par le gouvernement, représentent des pas importants vers un renforcement plus marqué du cadre juridique régissant les recouvrements de recettes et le rôle du Receveur général. Ces lois remédient aux incohérences entre les exonérations du code des impôts et celles du code des investissements en vue de limiter les exonérations discrétionnaires et devraient améliorer les perspectives de recouvrement des recettes à court-moyen terme. De bons progrès ont été réalisés dans l'établissement aux postes frontaliers d'un guichet unique de dédouanement afin de faciliter les procédures douanières. La publication d'un manuel de procédures en complément de ces efforts est envisagée (repère pour fin septembre 2013). S'efforçant d'élargir davantage l'assiette fiscale, les autorités ont demandé à bénéficier d'une assistance technique (AT) pour élaborer un code de droits d'accise complet et pour rationaliser les textes de loi qui pourraient encore donner lieu à des exonérations discrétionnaires.

B. Renforcer les réformes de la gestion des finances publiques (GFP)

9. La récente adoption de la SGFP pour 2012–14 est un signe important de l'internalisation des réformes par les autorités. La stratégie comporte plusieurs objectifs essentiels à atteindre dans le moyen terme et soumis à des indicateurs de réalisation. Ce sont notamment : i) la mise au point du cadre juridique et institutionnel; ii) l'accroissement de la mobilisation de recettes; iii) le renforcement de la préparation et de l'exécution du budget; iv) la mise en place d'un système d'information efficace; et v) le renforcement de la capacité d'exécution du Ministère des finances et de la planification. Il ressort d'une récente évaluation de la SGFP précédente (2009–11) que des progrès satisfaisants ont été accomplis, notamment dans la modernisation du cadre juridique et dans la préparation et l'exécution du budget. Cependant, il subsiste d'importantes faiblesses au niveau de l'efficacité et du contrôle de la chaîne des dépenses, de la préparation et de l'adoption du budget et de la gestion des flux de trésorerie (MPEF 118). Les autorités sont conscientes de l'importance du bon fonctionnement et de la transparence des systèmes de GFP sur lesquels repose la stratégie de réduction de la pauvreté (CSLP-II) à titre de

sauvegarde contre les dérapages en matière de gouvernance, ainsi que de l'accent accru mis par les donateurs sur une aide liée aux résultats. Elles ont récemment retenu les services d'un conseiller résident en GFP chargé de faciliter la mise en œuvre de ces réformes et de renforcer les capacités par une formation sur le terrain.

10. Des mesures correctives ont été prises pour remédier aux faiblesses de l'exécution budgétaire. Les services du FMI ont constaté des retards dans les paiements au titre de contrats gouvernementaux, dus à l'absence de liens entre les plans d'engagement, d'achat et de trésorerie. Les autorités ont mis en lumière les faiblesses de l'exécution budgétaire qui ont abouti au non-paiement de dépenses extrabudgétaires des exercices précédents, liées principalement à l'achat de biens et services par l'armée, le secteur de l'éducation et celui de la santé (MPEF ¶18).⁷ Une entente s'est dégagée avec les autorités sur les moyens de remédier à ces faiblesses, notamment le déploiement des contrôleurs d'engagements dans tous les ministères, la conduite d'un audit des dépenses extrabudgétaires et l'exécution de plans conjoints de trésorerie et d'engagement (MEFP, tableau I. 3).

C. Préserver la viabilité de la dette

11. L'un des objectifs fondamentaux du programme est de préserver la viabilité de la dette. À cette fin, les autorités ont mis en œuvre les réformes initiales à l'appui de cet objectif, parmi lesquelles figurent une évaluation de la gestion de la dette par la Banque mondiale, suivie de l'élaboration d'une stratégie. Il subsiste toutefois des faiblesses, comme en témoigne le cas du récent accord préliminaire de PPP dans le secteur de l'énergie, qui a été ultérieurement annulé après qu'il est apparu clairement qu'il posait des risques budgétaires inacceptables. En conséquence, l'une des recommandations essentielles de la stratégie est l'adoption d'un cadre juridique général de gestion de la dette régissant la contraction d'emprunts, son but et le rôle des garanties (MPEF, tableau I. 3). Les autorités cherchent en outre à obtenir l'aide des partenaires au développement pour l'élaboration d'un cadre juridique applicable aux PPP (MPEF ¶134). La récente réorganisation du Ministère des finances et de la planification devrait donner lieu à une meilleure coordination avec la banque centrale des opérations de gestion des flux de trésorerie et d'émission de la dette intérieure. La publication trimestrielle de rapports sur la dette (MPEF, tableau I. 3) serait un signe d'amélioration des capacités, de la coordination et de la transparence.

12. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) fait apparaître une légère détérioration des principaux indicateurs par rapport aux résultats de l'AVD de 2011, et l'évaluation reste celle d'un « risque de surendettement élevé » (appendice I). La détérioration tient i) à la révision des prévisions macroéconomiques à la suite des récents chocs adverses, principalement sur les termes de l'échange; ii) la contraction de nouveaux emprunts; et iii) un taux d'actualisation plus faible. La principale conclusion est à peu près la même, c'est-à-dire que, dans le scénario de référence, le ratio

⁷ Les dépenses extrabudgétaires impayées ne constituent pas des arriérés intérieurs dans le cadre du programme appuyé par la FEC car elles n'ont pas fait l'objet d'engagement ni d'ordonnancement dans la chaîne des dépenses (PAT ¶114).

valeur actualisée (VA) de la dette/exportations dépasse à moyen terme le seuil lié à la politique, tandis que les autres indicateurs restent au-dessous des niveaux respectifs de ce seuil.⁸ Le risque de surendettement élevé du Burundi justifie le maintien d'un élément de don minimum de 50 % requis dans le cadre du programme. Le Burundi est en mesure d'assurer le service de la dette contractée ou garantie par l'État et n'accumule pas d'arriérés extérieurs.

D. Maîtriser l'inflation et renforcer la gestion de la liquidité

13. Les autorités ont décidé de maintenir l'orientation restrictive de la politique monétaire jusqu'à ce que l'inflation retrouve un niveau à un chiffre (MEPF 128). Les taux d'intérêt ont augmenté au total de 464 points de base depuis mars 2011, date du début du resserrement monétaire, et atteint 11,6 %. La baisse des prix internationaux des denrées alimentaires et des carburants prévue pour 2013 devrait contribuer au recul de l'inflation intérieure (encadré 1). Le fait que le Burundi est un pays enclavé, conjugué à la congestion aux ports des pays voisins, semble être l'une des raisons de la persistance de l'inflation. Si la décélération actuelle des principaux agrégats monétaires se poursuit et les anticipations inflationnistes sont bien ancrées, les autorités et les services du FMI ont convenu de revoir l'orientation monétaire pour s'attaquer aux risques de ralentissement de la croissance et à la question de la mobilisation des recettes. Cependant, si l'inflation s'accélère, il faudra resserrer davantage la politique monétaire en recourant aux adjudications de dépôts, en relevant le coefficient de réserves obligatoires et/ou en abaissant le ratio prêts/dépôts. La Banque centrale a établi un comité de politique monétaire pour mieux remplir son mandat, qui est de veiller à la stabilité des prix.

E. Assurer la solidité du secteur financier

14. Des conditions de liquidité tendues et les retards de paiement des autorités ont eu des retombées sur le secteur financier (tableau 8). Les services du FMI se sont entretenus avec les autorités et les représentants des banques commerciales des causes du renversement de la situation de liquidité, maintenant tendue alors qu'elle était auparavant excédentaire. Les raisons en sont principalement i) la baisse des concours financiers des donateurs depuis 2010; ii) la détérioration de la balance commerciale, due essentiellement à celle des termes de l'échange; iii) les retards dans le paiement des fournisseurs de l'État; et iv) les besoins de financement du secteur du café.⁹ En particulier, les retards de paiement aux fournisseurs de l'État ont abouti à des reconductions de prêts qui ont en fait conduit à une sous-estimation de la détérioration des indicateurs macroprudentiels. En conséquence, les ratios de liquidité et de rentabilité se sont sensiblement dégradés ces derniers mois, rendant nécessaire une surveillance renforcée du système bancaire. En outre, l'ouverture de deux nouvelles grandes banques régionales pourrait mettre à l'épreuve la solidité financière des banques plus petites.

⁸ Le ratio service de la dette/exportations dépasse légèrement et temporairement le seuil lié à la politique.

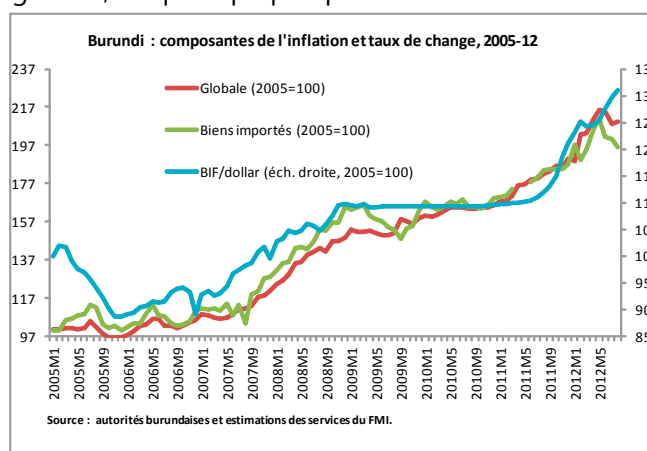
⁹ Les retards de paiement aux fournisseurs de l'État ne dépassent pas le délai de 60 jours défini dans le PAT.

15. La banque centrale se tient prête à prendre les mesures qui s'imposent pour préserver la solidité du système financier (MPEF 130). Sur la base des recommandations des récentes missions d'assistance technique du FMI, ces mesures consistent notamment à i) faire plus souvent rapport à la banque centrale sur les prêts reconduits et à expliquer pourquoi ils n'ont pas été classés parmi les prêts non productifs (PNP); ii) harmoniser la définition des PNP avec les normes internationales; iii) calculer le ratio de liquidité sur la base des dépôts en monnaie nationale (actuellement, le ratio tient compte des dépôts en devises); et iv) à modifier le cadre juridique pour permettre à la banque d'intervenir rapidement dans les banques en difficulté pour prévenir ou maîtriser les crises émergentes.

Encadré 1. Burundi : de l'inflation importée à l'inflation intérieure¹⁰

Les caractéristiques géographiques du Burundi sont des facteurs importants qui expliquent le profil d'inflation du pays. Les coûts de la pratique des affaires sont plus élevés au Burundi, qui est un petit pays enclavé dont l'infrastructure des transports est médiocre et l'accès aux marchés est faible. Les ménages affectent environ 50 % de leur revenu à l'achat de produits alimentaires, dont la moitié est importée.

L'inflation au Burundi est persistante et sensible aux chocs causés par les prix mondiaux des produits alimentaires et des carburants. L'inflation importée tend à précéder l'inflation globale. Ses composantes, les prix internationaux des produits alimentaires et des carburants, ont tendance à se répercuter sur l'inflation intérieure à des taux de 77 % et 48 %, respectivement, dans des délais de trois à six mois. De même, il y a forte répercussion du taux de change sur l'inflation globale (environ 56 %).¹¹ Enfin, les variations de l'inflation globale se transmettent à un rythme relativement rapide à l'inflation sous-jacente. Cependant, l'inflation sous-jacente retourne plus lentement au niveau de l'inflation globale, ce qui implique que les chocs sur l'inflation globale (par exemple ceux qui sont causés par une envolée des prix des produits de base) se répercuteraient sur les anticipations inflationnistes et la fixation des prix (graphique 1).¹² Ces observations laissent penser que le Burundi est sujet aux effets inflationnistes prolongés des chocs des prix des produits de base. Il ressort de ces résultats que, étant donné la persistance de l'inflation, la banque centrale doit agir à temps et maintenir l'orientation restrictive de la politique monétaire face aux chocs sur les produits de base de manière à maîtriser les anticipations inflationnistes.



F. Autres réformes macroéconomiques critiques

16. La privatisation du secteur du café se poursuit (MPEF ¶17). Les investissements directs des firmes internationales dans le pays ont créé des emplois tout au long de la chaîne de valeur du

¹⁰ Cet encadré a été établi par François Boutin-Dufresne and Rodrigo Garcia-Verdu.

¹¹ Par rapport à un taux de repercussion moyen à long terme de 40 % pour les pays d'Afrique subsaharienne. Voir Razafimahefa (2012), «Exchange Rate Pass-Through in Sub-Saharan African Economies and its Determinants», IMF Working Paper WP/12/14, AFR.

¹² Gelos, Gaston and Yulia Ustyugova, *Inflation Responses to Commodity Price Shocks—How and Why Do Countries Differ?*, IMF Working Paper, WP/12/225.

café dans les stations de lavage, de tri et de séchage des fèves de café. La certification des caféiculteurs par ces firmes devrait avoir un effet d'émulation par le biais d'une prime plus élevée sur le prix du café et faciliter la revalorisation du café burundais. La troisième série de privatisations est en cours de réalisation mais, à court terme, la production est appelée à baisser du fait du vieillissement des arbres existants et de leur coût de remplacement élevé. Un approvisionnement en électricité non fiable et insuffisant reste toutefois un obstacle au bon fonctionnement des usines de traitement du café, même en cas d'augmentation sensible de la production.

17. Des mesures sont actuellement prises pour éliminer les obstacles à la croissance (MPEF ¶118, ¶119, and ¶134). Selon le rapport sur la pratique des affaires de 2013, le Burundi se classe parmi les 10 pays les plus réformateurs qui ont pris des mesures facilitant la création d'entreprises, l'obtention de permis de construire, le transfert de propriété et le commerce transfrontières. En dépit de ces progrès, les autorités ont reconnu la nécessité de redoubler d'effort pour améliorer la gouvernance et protéger les droits des créanciers. La production d'une centrale hydroélectrique (20 mégawatts) en cours de construction, bien qu'insuffisante, aidera à faire face à la pénurie d'électricité avant l'entrée en service des usines hydroélectriques régionales.¹³

QUESTIONS AYANT TRAIT AU PROGRAMME

18. Les critères de réalisation quantitatifs proposés pour fin mars et fin septembre 2013 se rapportent aux avoirs extérieurs nets et aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale, ainsi qu'au financement intérieur net de l'État et sont assortis de facteurs d'ajustement pour tenir compte de la volatilité de l'aide. Les critères de réalisation permanents sont notamment l'application d'un plafond zéro i) aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB; ii) à la dette publique extérieure à court terme; et iii) à l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs de l'État. Les objectifs indicatifs proposés pour fin juin et fin décembre ont trait à l'accumulation d'arriérés intérieurs, à la monnaie centrale et aux dépenses pro-pauvres (MPEF, tableau I.2).

19. Le quatrième audit spécial des décaissements et virements de l'État comptabilisés dans les livres de la banque centrale, qui a été achevé en mars 2012, a conclu que les recommandations des audits spéciaux précédents avaient été généralement appliquées, mais a fait ressortir la nécessité d'apporter d'autres améliorations. Celles-ci seront examinées dans le cadre de la troisième revue de l'accord FEC.

20. La capacité du Burundi de rembourser le FMI est adéquate. Les obligations du pays envers le FMI, mesurées sur la base des crédits déjà reçus et à venir et par rapport aux réserves officielles ou aux exportations de biens et services, ne font pas apparaître de risques de solvabilité ni de liquidité (tableau 6).

¹³ Seuls environ 2–5 % de la population ont accès à l'électricité.

21. Plusieurs risques pèsent sur le programme. Outre ceux qui sont mentionnés au 15, il existe des risques de dérapage budgétaire dans la période précédant les élections présidentielles de 2015. Les dérapages dans le domaine de la gouvernance ou le manque de progrès mesurables dans les réformes de la GFP pourraient perturber les apports d'aide des donateurs. La réintégration des réfugiés rapatriés est susceptible d'ajouter au chômage et pourrait intensifier le conflit social autour de l'accès à la terre.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

22. Les résultats du programme FEC mis en œuvre par le Burundi dans une conjoncture difficile ont été satisfaisants. En dépit d'une tendance à la baisse de l'aide extérieure et de la détérioration des termes de l'échange, les autorités ont pris des mesures correctives pour maintenir le programme sur les rails.

23. La poursuite de la mobilisation des recettes conserve une haute priorité. Face à la baisse des entrées au titre de l'aide, il convient d'intensifier la mobilisation des recettes pour permettre un plus grand financement des investissements publics essentiels à la croissance. La récente adoption de plusieurs lois augure bien du renforcement du cadre juridique et de l'élargissement de l'assiette fiscale. Néanmoins, il faut redoubler d'effort pour maîtriser les exonérations discrétionnaires et pour établir une politique viable de fixation des prix des produits pétroliers.

24. Il est nécessaire de renforcer sensiblement la gestion des finances publiques. Des faiblesses au niveau du contrôle des dépenses, de la préparation et de l'exécution du budget ainsi que de la gestion des flux de trésorerie continuent de nuire à l'efficacité des politiques économiques. L'adoption récente de la SGFP pour 2012–14 est une initiative bienvenue, dont une mise en œuvre décisive s'impose maintenant. En particulier, une meilleure gestion des flux de trésorerie et des engagements de dépense sera d'une importance critique pour prévenir les retards de paiement aux fournisseurs et en atténuer les retombées négatives sur le système bancaire.

25. Le Burundi restant exposé à un risque élevé de surendettement, il est important de renforcer la gestion de la dette. Les services du FMI engagent instamment les autorités à adopter sans tarder une stratégie générale de gestion de la dette, dont l'un des éléments est un cadre juridique gouvernant la contraction d'emprunts. Une meilleure coordination est nécessaire pour éviter que ne se reproduise le cas du récent accord préliminaire de PPP dans le secteur de l'énergie, qui avait dû être annulé après qu'il est apparu clairement qu'il posait des risques budgétaires inacceptables. L'élaboration d'un cadre juridique solide pour les PPP devrait figurer parmi les priorités.

26. L'orientation restrictive de la politique monétaire devrait être maintenue jusqu'à ce que l'inflation retrouve un niveau à un chiffre. L'inflation a baissé mais reste à double chiffre et bien au-dessus des niveaux observés dans les pays voisins. L'orientation actuelle de la politique monétaire aidera à ancrer les anticipations inflationnistes et à contenir les effets secondaires. La récente détérioration des indicateurs macroprudentiels tient à l'accroissement des tensions dans le

secteur financier, due en partie à des conditions de liquidité tendues et aux retards de paiement de l'État. Les services du FMI engagent instamment les autorités à intensifier la surveillance prudentielle, notamment en renforçant les capacités de la banque centrale en matière de prévention et de gestion des crises.

27. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FEC et sont en faveur de la fixation des objectifs quantitatifs pour la période allant de fin mars à fin décembre 2013 et des repères structurels pour 2013.

Tableau 1. Burundi : principaux indicateurs économiques et financiers, 2010–16

| | 2010 | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|-------|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | Prov. | Prog. ¹ | Proj. | | Proj. | | |
| (Variation annuelle en pourcentage) | | | | | | | | |
| Revenu national et prix | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel | 3.8 | 4.2 | 4.2 | 4.0 | 4.5 | 5.1 | 5.5 | 5.5 |
| Déflateur du PIB | 12.3 | 14.3 | 15.2 | 15.4 | 11.1 | 7.8 | 6.0 | 5.5 |
| Prix à la consommation (moyenne sur la période) | 6.4 | 9.7 | 19.6 | 17.9 | 9.5 | 5.9 | 5.2 | 5.3 |
| Prix à la consommation (fin de période) | 4.1 | 14.9 | 14.7 | 11.8 | 9.0 | 5.9 | 5.7 | 5.5 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | |
| Exportations, f.à.b. (dollars EU) | 48.0 | 22.5 | 3.1 | 4.7 | -17.9 | 9.2 | 7.6 | 0.1 |
| Importations, f.à.b. (dollars EU) | 119.0 | 7.9 | -2.9 | 7.3 | -8.2 | 4.7 | 4.8 | 7.5 |
| Termes de l'échange (détérioration = -) | 51.7 | -9.0 | -17.9 | -17.9 | -10.4 | 3.8 | 1.3 | -6.2 |
| (Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire) | | | | | | | | |
| Monnaie et crédit | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -5.4 | -12.1 | -0.6 | -6.5 | 8.6 | | | |
| Crédit intérieur | 25.1 | 30.7 | 28.6 | 12.3 | 10.0 | | | |
| État | 7.4 | 8.0 | 5.4 | 4.9 | 2.8 | | | |
| Secteur privé | 17.0 | 24.1 | 23.3 | 6.9 | 8.2 | | | |
| Monnaie et quasi-monnaie (M2) | 19.4 | 6.1 | 18.4 | 7.3 | 16.0 | | | |
| Monnaie centrale (taux de croissance sur 12 mois) | 5.7 | 0.6 | 28.1 | 26.5 | 17.9 | | | |
| (En pourcentage du PIB) | | | | | | | | |
| Administrations publiques | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 37.3 | 36.1 | 30.8 | 33.0 | 29.5 | 26.9 | 26.5 | 26.5 |
| Recettes fiscales et non fiscales | 14.6 | 15.4 | 15.1 | 14.8 | 14.9 | 15.0 | 15.3 | 15.5 |
| Total des dépenses | 41.0 | 40.0 | 33.6 | 34.6 | 31.2 | 30.2 | 29.4 | 29.4 |
| Prêts nets (+) /emprunts nets (-) | -3.6 | -4.0 | -2.7 | -1.7 | -1.7 | -3.3 | -2.9 | -2.9 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -12.3 | -14.8 | -11.6 | -16.3 | -16.0 | -15.7 | -15.2 | -14.8 |
| Balance des paiements globale | 0.7 | -1.6 | -0.3 | -1.1 | 1.4 | -0.2 | -0.2 | -0.1 |
| Solde épargne-investissement | -12.3 | -14.8 | -11.6 | -16.3 | -16.0 | -15.7 | -15.2 | -14.8 |
| Secteur privé | -8.6 | -10.8 | -8.8 | -14.7 | -14.3 | -12.4 | -12.2 | -11.9 |
| Secteur public | -3.6 | -4.0 | -2.7 | -1.7 | -1.7 | -3.3 | -2.9 | -2.9 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | |
| Réserves officielles brutes (millions de \$EU) | 332 | 296 | 288 | 269 | 307 | 343 | 375 | 416 |
| Mois d'importations | 4.1 | 3.4 | 3.8 | 3.3 | 3.6 | 3.9 | 4.1 | 4.4 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Taux de change nominal (FBu/\$EU) | 1231 | 1261 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| PIB aux prix courants du marché (milliards FBu) | 2495 | 2971 | 3566 | 3566 | 4138 | 4690 | 5242 | 5833 |
| PIB nominal par habitant (\$EU) | 242 | 255 | 289 | 270 | 293 | 319 | 344 | 369 |

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 12/226.

Tableau 2a. Burundi : opérations de l'administration centrale, 2010–16

| | 2010 | 2011 | | 2012 | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | Prog. | Prov. | Prog. | Proj. | | Proj. | | |
| (Milliards de francs burundais) | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 930.6 | 1,111.9 | 1,072.0 | 1,100.0 | 1,175.7 | 1,220.2 | 1,259.8 | 1,387.0 | 1,544.8 |
| Recettes fiscales | 341.7 | 422.4 | 424.1 | 501.2 | 492.0 | 573.0 | 659.1 | 752.6 | 846.3 |
| Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital | 108.7 | 137.9 | 131.0 | 170.5 | 156.2 | 182.0 | 209.4 | 239.1 | 268.8 |
| Impôts sur les biens et services | 193.7 | 243.1 | 248.6 | 279.2 | 285.9 | 336.4 | 387.0 | 441.9 | 496.9 |
| Impôts sur les transactions et les échanges internationaux | 39.3 | 41.4 | 44.5 | 51.5 | 49.9 | 54.6 | 62.8 | 71.7 | 80.6 |
| Recettes non fiscales ¹ | 21.6 | 33.2 | 32.9 | 37.4 | 35.5 | 42.0 | 45.2 | 50.3 | 55.8 |
| Dons | 567.3 | 656.3 | 615.0 | 561.5 | 648.2 | 605.3 | 555.5 | 584.1 | 642.7 |
| Aide-programmes | 124.7 | 159.8 | 115.0 | 111.3 | 114.0 | 93.1 | 58.2 | 66.2 | 67.4 |
| Aide-projets | 182.4 | 323.6 | 325.9 | 283.7 | 321.4 | 310.0 | 307.5 | 342.2 | 380.1 |
| Autres dons et transferts ² | 260.2 | 173.0 | 174.1 | 166.5 | 212.8 | 202.2 | 189.8 | 175.8 | 195.2 |
| Total des dépenses | 1,021.5 | 1,185.4 | 1,189.5 | 1,197.6 | 1,235.0 | 1,291.8 | 1,416.2 | 1,540.5 | 1,716.7 |
| Dépenses | 722.6 | 729.9 | 726.3 | 743.8 | 792.3 | 830.3 | 913.0 | 973.4 | 1,083.2 |
| Rémunération des salariés | 214.9 | 256.6 | 258.2 | 288.3 | 283.8 | 300.8 | 352.0 | 387.6 | 424.5 |
| Régularisation des arriérés de rémunération ³ | 18.8 | 22.0 | 22.0 | 6.0 | 6.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Achats/utilisation de biens & services | 100.3 | 98.5 | 97.9 | 98.9 | 99.0 | 108.9 | 123.4 | 140.4 | 159.2 |
| Subventions et prestations sociales | 101.4 | 145.6 | 140.0 | 162.6 | 159.3 | 190.2 | 215.6 | 241.0 | 265.6 |
| Intérêts | 14.9 | 25.7 | 25.5 | 34.6 | 33.1 | 43.6 | 23.7 | 28.6 | 38.7 |
| dont : intérieurs | 13.4 | 22.8 | 22.0 | 29.4 | 29.4 | 37.9 | 18.6 | 22.8 | 32.2 |
| Autres dépenses | 272.3 | 181.6 | 182.6 | 153.4 | 211.0 | 186.7 | 198.3 | 175.8 | 195.2 |
| dont : financées sur ressources intérieures | 41.1 | 8.6 | 8.6 | 12.9 | 12.2 | 14.1 | 8.5 | 0.0 | 0.0 |
| Acquisition nette d'actifs non financiers | 298.9 | 455.5 | 463.2 | 453.8 | 442.8 | 461.5 | 503.1 | 567.2 | 633.5 |
| dont : financés sur ressources intérieures | 50.6 | 97.0 | 104.7 | 107.7 | 99.6 | 109.7 | 138.6 | 167.4 | 195.3 |
| Prêts nets (+) /emprunts nets (-) | -91.0 | -73.5 | -117.4 | -97.6 | -59.3 | -71.5 | -156.3 | -153.5 | -171.9 |
| Erreurs et omissions | 8.9 | 0.0 | 17.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Acquisition nette d'actifs financiers ⁴ | 15.1 | -14.4 | -11.4 | -42.6 | -16.5 | -8.6 | -2.0 | -1.0 | -1.0 |
| Dépôts | 15.1 | -13.4 | -10.4 | -28.4 | -4.6 | -1.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Prêts à l'appui de réformes | 0.0 | 0.0 | 0.0 | -1.0 | -1.0 | -1.0 | -1.0 | 0.0 | 0.0 |
| Actions et autres participations | 0.0 | -1.0 | -1.0 | -13.2 | -10.9 | -6.6 | -1.0 | -1.0 | -1.0 |
| Accumulation nette de passifs | 97.2 | 59.1 | 88.7 | 55.0 | 42.9 | 62.9 | 85.2 | 89.2 | 95.0 |
| Intérieurs | 55.7 | 28.4 | 60.3 | 6.3 | 26.8 | 36.6 | 42.6 | 47.6 | 53.0 |
| Extérieurs | 41.5 | 30.7 | 28.4 | 48.8 | 16.0 | 26.4 | 42.6 | 41.6 | 42.1 |
| Écart de financement | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 69.1 | 63.3 | 75.8 |
| Recettes et dons | 930.6 | 1,111.9 | 1,072.0 | 1,100.0 | 1,175.7 | 1,220.2 | 1,259.8 | 1,387.0 | 1,544.8 |
| Total des dépenses | 1,021.5 | 1,185.4 | 1,189.5 | 1,197.6 | 1,235.0 | 1,291.8 | 1,416.2 | 1,540.5 | 1,716.7 |
| dont : rémunération des salariés | 214.9 | 256.6 | 258.2 | 288.3 | 283.8 | 300.8 | 352.0 | 387.6 | 424.5 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | |
| Financement intérieur net | 40.6 | 41.8 | 70.7 | 34.6 | 34.6 | 37.6 | 42.6 | 47.6 | 53.0 |
| Dettes publiques ⁵ | 39.7 | 35.9 | 39.7 | 35.6 | 35.2 | 31.3 | 29.6 | 28.2 | 26.6 |
| dont : dette intérieure | 17.2 | 13.9 | 16.1 | 11.6 | 13.8 | 12.2 | 11.5 | 11.3 | 11.1 |
| PIB aux prix courants du marché (milliards FBu) | 2,495 | 2,933 | 2,971 | 3,566 | 3,566 | 4,138 | 4,690 | 5,242 | 5,833 |

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession d'actifs fixes incluse dans les recettes non fiscales et non dans les dépenses.² Y compris le remboursement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).³ Remboursement d'arriérés de salaires et d'arriérés de paiements à ONATEL.⁴ Un signe moins indique une réduction des actifs financiers.⁵ En pourcentage du PIB.

Tableau 2b. Burundi : opérations de l'administration centrale, 2010–16

| | 2010 | 2011 | | 2012 | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | Prog. | Prov. | Prog. | Proj. | | | | |
| (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 37.3 | 37.9 | 36.1 | 30.8 | 33.0 | 29.5 | 26.9 | 26.5 | 26.5 |
| Recettes fiscales | 13.7 | 14.4 | 14.3 | 14.1 | 13.8 | 13.8 | 14.1 | 14.4 | 14.5 |
| Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital | 4.4 | 4.7 | 4.4 | 4.8 | 4.4 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 4.6 |
| Impôts sur les biens et services | 7.8 | 8.3 | 8.4 | 7.8 | 8.0 | 8.1 | 8.3 | 8.4 | 8.5 |
| Impôts sur les transactions et les échanges internationaux | 1.6 | 1.4 | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 1.3 | 1.3 | 1.4 | 1.4 |
| Recettes non fiscales ¹ | 0.9 | 1.1 | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 |
| Dons | 22.7 | 22.4 | 20.7 | 15.7 | 18.2 | 14.6 | 11.8 | 11.1 | 11.0 |
| Aide-programmes | 5.0 | 5.4 | 3.9 | 3.1 | 3.2 | 2.2 | 1.2 | 1.3 | 1.2 |
| Aide-projets | 7.3 | 11.0 | 11.0 | 8.0 | 9.0 | 7.5 | 6.6 | 6.5 | 6.5 |
| Autres dons et transferts ² | 10.4 | 5.9 | 5.9 | 4.7 | 6.0 | 4.9 | 4.0 | 3.4 | 3.3 |
| Total des dépenses | 41.0 | 40.4 | 40.0 | 33.6 | 34.6 | 31.2 | 30.2 | 29.4 | 29.4 |
| Dépenses | 29.0 | 24.9 | 24.4 | 20.9 | 22.2 | 20.1 | 19.5 | 18.6 | 18.6 |
| Rémunération des salariés | 8.6 | 8.7 | 8.7 | 8.1 | 8.0 | 7.3 | 7.5 | 7.4 | 7.3 |
| Régularisation des arriérés de rémunération ³ | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.2 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Achats/utilisation de biens & services | 4.0 | 3.4 | 3.3 | 2.8 | 2.8 | 2.6 | 2.6 | 2.7 | 2.7 |
| Subventions et prestations sociales | 4.1 | 5.0 | 4.7 | 4.6 | 4.5 | 4.6 | 4.6 | 4.6 | 4.6 |
| Intérêts | 0.6 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 0.9 | 1.1 | 0.5 | 0.5 | 0.7 |
| dont : intérieurs | 0.5 | 0.8 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.4 | 0.4 | 0.6 |
| Autres dépenses | 10.9 | 6.2 | 6.1 | 4.3 | 5.9 | 4.5 | 4.2 | 3.4 | 3.3 |
| dont : financées sur ressources intérieures | 1.6 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.0 | 0.0 |
| Acquisition nette d'actifs non financiers | 12.0 | 15.5 | 15.6 | 12.7 | 12.4 | 11.2 | 10.7 | 10.8 | 10.9 |
| dont : financés sur ressources intérieures | 2.0 | 3.3 | 3.5 | 3.0 | 2.8 | 2.7 | 3.0 | 3.2 | 3.3 |
| Prêts nets (+) /emprunts nets (-) | -3.6 | -2.5 | -4.0 | -2.7 | -1.7 | -1.7 | -3.3 | -2.9 | -2.9 |
| Erreurs et omissions | 0.4 | 0.0 | 0.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Acquisition nette d'actifs financiers ⁴ | 0.6 | -0.5 | -0.4 | -1.2 | -0.5 | -0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dépôts | 0.6 | -0.5 | -0.4 | -0.8 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Prêts à l'appui de réformes | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Actions et autres participations | 0.0 | 0.0 | 0.0 | -0.4 | -0.3 | -0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Accumulation nette de passifs | 3.9 | 2.0 | 3.0 | 1.5 | 1.2 | 1.5 | 1.8 | 1.7 | 1.6 |
| Intérieurs | 2.2 | 1.0 | 2.0 | 0.2 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 |
| Extérieurs | 1.7 | 1.0 | 1.0 | 1.4 | 0.4 | 0.6 | 0.9 | 0.8 | 0.7 |
| Écart de financement | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 1.5 | 1.2 | 1.3 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | |
| Financement intérieur net | 1.6 | 1.4 | 2.4 | 1.0 | 1.0 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 |
| Dépenses pro-pauvres | 13.0 | 12.6 | 12.5 | 11.2 | 11.2 | 11.5 | 11.9 | 12.4 | 12.8 |
| PIB aux prix courants du marché (milliards FBu) | 2,495 | 2,933 | 2,971 | 3,566 | 3,566 | 4,138 | 4,690 | 5,242 | 5,833 |

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession d'actifs fixes incluse dans les recettes non fiscales et non dans les dépenses.² Y compris le remboursement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).³ Remboursement d'arriérés de salaires et d'arriérés de paiements à ONATEL.⁴ Le signe moins indique une réduction des actifs financiers.

Tableau 3. Burundi : situation monétaire, 2010–13

| | 2010 | 2011 | | 2012 | | 2013 |
|--|-------|--------------------|--------|--------------------|-------|--------|
| | | Prog. ¹ | Prov. | Prog. ¹ | Proj. | |
| (Milliards de francs burundais) | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 139.9 | 123.7 | 63.3 | 59.3 | 19.5 | 81.2 |
| Banque centrale | 104.3 | 80.0 | 26.2 | 14.1 | 14.1 | 65.9 |
| Banques créatrices de monnaie | 35.7 | 43.7 | 37.1 | 45.1 | 5.4 | 15.4 |
| Avoirs intérieurs nets | 644.9 | 790.5 | 771.1 | 971.2 | 879.9 | 962.5 |
| Crédit intérieur | 692.4 | 827.3 | 887.2 | 1079.7 | 969.6 | 1042.0 |
| Créances nettes sur l'État | 291.9 | 316.5 | 342.4 | 378.4 | 375.2 | 395.4 |
| <i>dont</i> : sur le Trésor | 303.1 | 327.8 | 355.9 | 390.6 | 387.3 | 407.5 |
| Crédit à l'économie | 400.5 | 510.8 | 544.8 | 701.3 | 594.4 | 646.6 |
| Autres postes, net (avoirs = +) | -47.5 | -36.7 | -116.1 | -108.5 | -89.7 | -79.5 |
| M3 | 784.8 | 914.2 | 834.4 | 1030.5 | 899.4 | 1043.7 |
| Dépôts en devises | 151.4 | 180.5 | 162.2 | 234.5 | 178.2 | 206.8 |
| M2 | 633.5 | 733.7 | 672.1 | 796.0 | 721.2 | 837.0 |
| Circulation fiduciaire | 139.1 | 162.0 | 153.2 | 189.2 | 177.0 | 234.3 |
| Dépôts en monnaie nationale | 494.4 | 571.7 | 518.9 | 606.8 | 544.2 | 602.7 |
| Dépôts à vue | 341.3 | 392.2 | 331.8 | 393.4 | 353.8 | 381.6 |
| Quasi-monnaie | 153.1 | 179.4 | 187.1 | 213.4 | 190.5 | 221.0 |
| Variation en pourcentage de M2 en début de période | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -5.4 | -2.6 | -12.1 | -0.6 | -6.5 | 8.6 |
| Banque centrale | -2.7 | -3.8 | -12.3 | -1.8 | -1.8 | 7.2 |
| Banques créatrices de monnaie | -2.7 | 1.3 | 0.2 | 1.2 | -4.7 | 1.4 |
| Avoirs intérieurs nets | 27.2 | 23.0 | 19.9 | 29.8 | 16.2 | 11.5 |
| Crédit intérieur | 25.1 | 21.3 | 30.7 | 28.6 | 12.3 | 10.0 |
| Créances nettes sur l'État | 7.4 | 3.9 | 8.0 | 5.4 | 4.9 | 2.8 |
| Crédit à l'économie | 17.7 | 17.4 | 22.8 | 23.3 | 7.4 | 7.2 |
| <i>dont</i> : secteur privé | 17.0 | 17.4 | 24.1 | 23.3 | 6.9 | 8.2 |
| M3 | 21.8 | 20.4 | 7.8 | 29.2 | 9.7 | 20.0 |
| Dépôts en devises | 2.5 | 4.6 | 1.7 | 10.7 | 2.4 | 4.0 |
| M2 | 19.4 | 15.8 | 6.1 | 18.4 | 7.3 | 16.0 |
| Circulation fiduciaire | 3.4 | 3.6 | 2.2 | 5.4 | 3.5 | 7.9 |
| Dépôts en monnaie nationale | 15.9 | 12.2 | 3.9 | 13.1 | 3.8 | 8.1 |
| Dépôts à vue | 10.9 | 8.0 | -1.5 | 9.2 | 3.3 | 3.9 |
| Quasi-monnaie | 5.0 | 4.2 | 5.4 | 3.9 | 0.5 | 4.2 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | |
| Monnaie centrale (% de variation sur 12 mois) | 5.7 | 13.5 | 0.6 | 28.1 | 26.5 | 17.9 |
| Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période) | 3.9 | 4.0 | 4.4 | 4.5 | 4.9 | 4.9 |

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 12/126.

Tableau 4. Burundi : comptes de la banque centrale, 2011–13

| | 2011 | | 2012 | | | 2013 | | | |
|--|--------|-------|--------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|-------|
| | Déc. | Mars | Juin | Sept. Prov. | Déc. Proj. | Mars Proj. | Juin Proj. | Sept. Proj. | Déc. |
| (Milliards de francs burundais) | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 26.2 | 16.9 | 5.5 | 28.1 | 14.1 | 36.3 | 48.1 | 33.7 | 65.9 |
| Avoirs | 411.5 | 418.0 | 401.2 | 431.6 | 414.1 | 450.9 | 462.8 | 462.8 | 491.6 |
| Engagements | 385.4 | 401.1 | 395.8 | 403.5 | 400.0 | 414.6 | 414.7 | 429.2 | 425.7 |
| Avoirs intérieurs nets | 185.1 | 176.5 | 219.4 | 191.6 | 231.7 | 248.4 | 261.5 | 277.6 | 223.9 |
| Crédit intérieur | 299.3 | 254.0 | 332.7 | 242.1 | 340.4 | 357.1 | 370.2 | 385.0 | 322.1 |
| Créances nettes sur l'État | 266.5 | 213.7 | 228.6 | 233.1 | 293.5 | 302.6 | 315.7 | 332.8 | 284.4 |
| Autres crédits | 32.8 | 40.3 | 104.0 | 9.0 | 46.9 | 54.5 | 54.5 | 52.2 | 37.8 |
| Autres postes, net (avoirs = +) | -114.2 | -77.4 | -113.3 | -50.5 | -108.7 | -108.7 | -108.7 | -107.4 | -98.2 |
| Monnaie centrale | 211.2 | 193.4 | 224.8 | 219.8 | 245.9 | 284.7 | 309.6 | 311.2 | 289.8 |
| Circulation fiduciaire | 153.2 | 147.4 | 170.5 | 162.9 | 177.0 | 223.5 | 243.0 | 244.3 | 234.3 |
| Réserves bancaires | 34.9 | 22.9 | 27.8 | 0.0 | 37.6 | 24.2 | 25.4 | 26.2 | 26.4 |
| Encaisses | 16.9 | 18.1 | 20.7 | 54.4 | 19.1 | 18.4 | 19.1 | 19.4 | 16.9 |
| Autres dépôts non bancaires | 6.2 | 5.0 | 5.9 | 2.6 | 12.2 | 18.7 | 22.1 | 21.4 | 12.2 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets de la BRB (millions \$EU) | 19.2 | 12.1 | 3.8 | 19.0 | 10.1 | 23.1 | 30.6 | 21.4 | 41.9 |

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi : balance des paiements, 2010–16

| | 2010 | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Est. | Prov. | Prog. | Proj. | | | Proj. | |
| | (Millions de dollars EU) | | | | | | | |
| Compte des transactions courantes | -248.0 | -323.0 | -294.2 | -386.9 | -422.0 | -461.8 | -491.6 | -528.6 |
| (hors transferts officiels) | -599.4 | -603.6 | -497.0 | -652.6 | -626.3 | -643.2 | -665.8 | -694.9 |
| Balance commerciale | -614.1 | -647.7 | -547.5 | -697.9 | -653.6 | -679.3 | -708.3 | -771.0 |
| Exportations, f.à.b. | 101.2 | 124.0 | 127.8 | 129.8 | 106.5 | 116.4 | 125.2 | 125.4 |
| <i>dont</i> : café | 69.7 | 75.6 | 77.6 | 77.7 | 52.6 | 59.8 | 65.0 | 60.6 |
| Importations, f.à.b. | -715.3 | -771.7 | -675.4 | -827.7 | -760.2 | -795.6 | -833.5 | -896.4 |
| <i>dont</i> : produits pétroliers | -98.4 | -164.0 | -167.2 | -172.2 | -175.9 | -177.4 | -179.9 | -184.1 |
| Services (net) | -88.0 | -99.3 | -101.1 | -103.4 | -122.3 | -119.4 | -122.7 | -99.7 |
| Revenu (net) | -11.8 | -19.1 | -13.4 | -16.3 | -18.3 | -15.6 | -12.9 | -9.8 |
| Transferts courants (net) | 466.0 | 443.1 | 367.8 | 430.7 | 372.2 | 352.4 | 352.3 | 351.8 |
| <i>dont</i> : officiels (net) | 351.4 | 280.6 | 202.7 | 265.6 | 204.3 | 181.4 | 174.2 | 166.3 |
| Compte de capital ¹ | 148.2 | 258.4 | 201.3 | 223.1 | 194.2 | 189.6 | 209.1 | 331.8 |
| Compte financier | 139.1 | 150.4 | 85.7 | 137.1 | 265.0 | 266.2 | 275.2 | 191.6 |
| Investissements directs | 0.8 | 3.4 | 31.6 | 2.6 | 68.0 | 71.4 | 75.0 | 78.7 |
| Autres investissements | 138.3 | 147.1 | 54.1 | 134.4 | 197.0 | 194.8 | 200.2 | 112.9 |
| Avoirs | -43.6 | -46.8 | -36.2 | -21.6 | -35.5 | -35.4 | -35.5 | -34.4 |
| Engagements | 181.9 | 193.9 | 90.2 | 156.1 | 232.5 | 230.1 | 235.7 | 147.3 |
| Erreurs et omissions | -25.8 | -121.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Balance globale | 13.5 | -35.3 | -7.3 | -26.8 | 37.2 | -6.1 | -7.4 | -5.2 |
| Financement (augmentation des actifs = -) | -13.5 | 35.3 | 7.3 | 26.8 | -37.2 | -36.5 | -31.3 | -40.6 |
| <i>dont</i> : variation des réserves officielles | -9.2 | 36.7 | 7.1 | 26.2 | -37.5 | -36.6 | -31.4 | -40.7 |
| Achats au FMI et prêts de l'institution | 20.3 | 20.4 | 15.2 | 15.4 | 15.4 | 15.3 | 7.6 | 0.0 |
| Écart de financement | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 42.6 | 38.7 | 45.9 |
| | (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Compte des transactions courantes | -12.3 | -14.8 | -11.6 | -16.3 | -16.0 | -15.7 | -15.2 | -14.8 |
| Réserves officielles brutes | | | | | | | | |
| Millions de dollars EU | 332 | 296 | 288 | 269 | 307 | 343 | 374.8 | 415.5 |
| Mois d'importations | 4.1 | 3.4 | 3.8 | 3.3 | 3.6 | 3.9 | 4.1 | 4.4 |
| VA de la dette (en % des exportations de biens et services) | 198 | 196 | 162 | 187 | 226 | 220 | 212 | 209 |
| Total de la dette extérieure (en % du PIB) | 22 | 24 | 22 | 21 | 19 | 18 | 17 | 16 |
| Prix du café (cents EU la livre) | 194 | 273 | 187 | 188 | 159 | 172 | 178 | 158 |
| Pétrole (dollars EU/baril) | 79 | 104 | 102 | 105 | 103 | 99 | 95 | 92 |
| PIB nominal (millions de dollars EU) | 2,024 | 2,182 | 2,540 | 2,372 | 2,632 | 2,938 | 3,240 | 3,562 |
| Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI. | | | | | | | | |
| ¹ Sur la base des informations provisoires fournies par les donateurs. | | | | | | | | |

Tableau 6. Burundi : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2013–25

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|----------|
| | Projections | | | | | | | | | | | | |
| Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants | | | | | | | | | | | | | |
| (millions de DTS) | | | | | | | | | | | | | |
| Principal | 6.7 | 10.6 | 12.5 | 13.0 | 12.0 | 12.0 | 9.3 | 6.6 | 4.0 | 1.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Commissions et intérêts | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et en prévision | | | | | | | | | | | | | |
| (millions de DTS) | | | | | | | | | | | | | |
| Principal | 6.7 | 10.6 | 12.5 | 13.0 | 12.0 | 12.5 | 11.8 | 11.1 | 9.0 | 6.4 | 4.5 | 2.5 | 0.5 |
| Commissions et intérêts | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Total des obligations sur la base des crédits existants et en prévision | | | | | | | | | | | | | |
| Millions de DTS | | | | | | | | | | | | | |
| En pourcentage des exportations de biens et services | 5.3 | 7.6 | 8.5 | 8.7 | 7.2 | 6.7 | 5.6 | 4.7 | 3.3 | 2.1 | 1.3 | 0.6 | 0.1 |
| En pourcentage du service de la dette ¹ | 43.9 | 56.3 | 59.1 | 59.2 | 58.1 | 55.5 | 51.9 | 48.3 | 39.9 | 30.2 | 22.6 | 13.4 | 2.6 |
| En pourcentage des réserves officielles brutes | 3.4 | 4.7 | 5.2 | 4.8 | 3.9 | 3.6 | 2.9 | 2.6 | 1.9 | 1.0 | 0.7 | 0.3 | 0.1 |
| En pourcentage du PIB | 0.4 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | -- | -- |
| En pourcentage de la quote-part | 8.7 | 13.7 | 16.5 | 17.1 | 15.8 | 16.4 | 15.4 | 14.5 | 11.7 | 8.3 | 5.9 | 3.2 | 0.6 |
| Encours des crédits du FMI | | | | | | | | | | | | | |
| Millions de DTS | | | | | | | | | | | | | |
| En pourcentage des exportations de biens et services | 72.0 | 65.5 | 55.7 | 46.1 | 34.7 | 24.2 | 16.0 | 9.5 | 5.1 | 2.4 | 0.9 | 0.1 | -- |
| En pourcentage du service de la dette ¹ | 594.6 | 483.7 | 386.4 | 315.3 | 278.5 | 201.6 | 148.7 | 98.8 | 61.3 | 35.1 | 15.0 | 2.6 | -0.1 |
| En pourcentage des réserves officielles brutes | 45.7 | 40.5 | 33.9 | 25.8 | 18.9 | 13.1 | 8.3 | 5.2 | 3.0 | 1.2 | 0.4 | 0.1 | -- |
| En pourcentage du PIB | 5.3 | 4.7 | 3.9 | 3.0 | 2.2 | 1.5 | 1.0 | 0.6 | 0.3 | 0.1 | 0.1 | -- | -- |
| En pourcentage de la quote-part | 118.5 | 117.7 | 108.0 | 91.2 | 75.6 | 59.4 | 44.1 | 29.7 | 18.0 | 9.7 | 3.9 | 0.6 | -- |
| Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS) | | | | | | | | | | | | | |
| Décaissements | 10.0 | 10.0 | 5.0 | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- |
| Remboursements et rachats | 6.7 | 10.6 | 12.5 | 13.0 | 12.0 | 12.5 | 11.8 | 11.1 | 9.0 | 6.4 | 4.5 | 2.5 | 0.5 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et services (millions de \$EU) | 194.7 | 212.1 | 228.3 | 232.2 | 255.6 | 287.3 | 323.6 | 365.4 | 412.5 | 465.8 | 523.1 | 586.1 | 655.3 |
| Service de la dette (millions de \$EU) | 23.6 | 28.7 | 32.9 | 34.0 | 31.8 | 34.5 | 34.8 | 35.3 | 34.5 | 32.4 | 30.4 | 28.5 | 29.2 |
| Réserves officielles brutes (millions de \$EU) | 307 | 343 | 375 | 416 | 469 | 533 | 625 | 665 | 707 | 940 | 1033 | 1135 | 1248 |
| PIB nominal (millions de \$EU) | 2,632.1 | 2,938.2 | 3,239.9 | 3,562.5 | 4,037.1 | 4,602.9 | 5,254.9 | 6,015.9 | 6,869.9 | 7,828.0 | 8,888.0 | 10,071.0 | 11,361.4 |
| Quote-part (millions de DTS) | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 | 77.0 |

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ LE total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 7. Burundi : calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15

| Date | Décaissement (millions de DTS) | Pourcentage de la quote-part | Conditions |
|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---|
| 27 janvier 2012 | 1.00 | 1.3 | Approbation par le Conseil d'administration. |
| 15 juillet 2012 | 4.00 | 5.2 | Achèvement de la première revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin mars 2012. |
| 15 janvier 2012 | 5.00 | 6.5 | Achèvement de la deuxième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin septembre 2012. |
| 15 juillet 2013 | 5.00 | 6.5 | Achèvement de la troisième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin mars 2013. |
| 15 janvier 2014 | 5.00 | 6.5 | Achèvement de la quatrième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin septembre 2013. |
| 15 juillet 2014 | 5.00 | 6.5 | Achèvement de la cinquième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin mars 2014. |
| 15 janvier 2015 | 5.00 | 6.5 | Achèvement de la sixième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin septembre 2014. |
| Total au titre de l'accord FEC | 30.00 | 39.0 | |

Source : estimations des services du FMI.

Tableau 8. Burundi : indicateurs de solidité du système bancaire, 2009–12
(En pourcentage, sauf indication contraire)

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2011 | 2011 | 2011 | 2012 | 2012 | 2012 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Déc. | Déc. | Mars | Juin | Sept. | Déc. | Mars | Juin | Sept. |
| Normes de fonds propres | | | | | | | | | |
| Fonds propres réglementaires/actifs pondérés (ratio de solvabilité) | 19.1 | 19.7 | 21.7 | 20.7 | 20.0 | 19.8 | 19.8 | 18.9 | 19.7 |
| Fonds propres de base (catégorie 1)/actifs pondérés | 15.5 | 16.9 | 18.9 | 18.1 | 17.6 | 17.3 | 17.3 | 16.6 | 17.5 |
| Qualité des actifs | | | | | | | | | |
| Prêts improductifs (en % du total des prêts bruts consentis) | 13.0 | 10.0 | 8.8 | 7.6 | 7.3 | 7.7 | 8.1 | 7.3 | 8.0 |
| Provisions (en % des prêts improductifs) | 88.7 | 87.6 | 90.5 | 90.6 | 81.9 | 83.3 | 76.7 | 83.1 | 78.0 |
| Prêts improductifs nets des provisions (en % des fonds propres) | 5.4 | 4.3 | 2.8 | 2.6 | 5.0 | 4.9 | 7.1 | 5.0 | 6.7 |
| Gros engagements (en % des fonds propres) | 28.2 | 28.6 | 25.8 | 27.3 | 21.7 | 23.5 | 20.8 | 23.4 | 20.8 |
| Taux de rentabilité | | | | | | | | | |
| Rendement des actifs | 2.6 | 2.5 | 1.0 | 1.9 | 2.9 | 3.2 | 0.7 | 1.1 | 1.5 |
| Rendement des fonds propres | 22.8 | 21.8 | 6.7 | 13.2 | 20.3 | 23.0 | 4.6 | 8.0 | 10.2 |
| Intérêts nets (en % du produit brut) | 207.0 | 191.3 | 168.3 | 164.8 | 165.7 | 175.6 | 176.9 | 184.9 | 192.7 |
| Coûts hors intérêts (en % du produit brut) | 172.3 | 143.4 | 101.4 | 100.0 | 121.4 | 114.0 | 128.6 | 112.1 | 153.7 |
| Liquidité | | | | | | | | | |
| Actifs liquides (en % du total des prêts consentis) | 91.4 | 90.5 | 77.7 | 55.8 | 49.5 | 59.5 | 56.0 | 45.8 | 26.7 |
| Actifs liquides (en % des montants engagés à court terme) | 168.8 | 153.5 | 133.0 | 91.2 | 79.4 | 93.1 | 88.6 | 70.8 | 74.2 |

Sources : autorités burundaises.

LETTRE D'INTENTION

Bujumbura, le 28 janvier 2013

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Madame la Directrice Générale,

Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le 27 janvier 2012 un nouvel accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui à notre programme à moyen terme et vise à consolider le processus de stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté.

Conformément à cet accord, le Gouvernement Burundais vient d'examiner, avec une mission du FMI, la mise en œuvre du programme dans le cadre de la seconde revue de l'accord. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre en 2013.

Le Burundi a continué de subir en 2012 les effets des chocs extérieurs liés à la hausse des cours des produits pétroliers et des denrées alimentaires et au ralentissement de l'économie mondiale. Ces chocs se sont traduits par une hausse du coût de la vie, une baisse des appuis budgétaires, une détérioration des termes de l'échange et un ralentissement de la demande intérieure qui ont négativement impacté notre politique macro-économique.

Malgré ces chocs, l'exécution du programme à fin septembre 2012 a été globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été observés à l'exception de l'objectif indicatif lié aux dépenses pro-pauvres qui ont subi les effets de la compression des dépenses et du retard dans le décaissement des appuis budgétaires. Toutefois, le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du programme afin de réaliser les objectifs de soutenabilité des finances publiques et de la dette, et de relance économique du pays à moyen terme. En particulier, il entend conduire à court-terme des politiques budgétaire et monétaire prudentes afin de résorber les pressions inflationnistes et maintenir un profil d'endettement soutenable, tout en préservant les dépenses pro-pauvres.

Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FEC, le Gouvernement sollicite la conclusion de la seconde revue et le troisième décaissement de 5 millions de DTS au titre de la FEC.

Le Gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans ce MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme et sont conformes aux orientations du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP-II). Il reste également disposé à prendre toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Il consultera au préalable le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et/ou la révision des politiques figurant dans le Mémoire de Politique Economique et Financière, conformément à la politique du FMI en la matière.

Le Gouvernement communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer l'exécution du programme. Ces informations, de même que les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme et les critères de réalisation, objectifs quantitatifs et repères structurels sont précisées dans le Protocole d'Accord Technique, également joint à cette lettre. Nous prévoyons que la troisième revue portant sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2013 sera achevée au plus tard le 31 juillet 2013 et la quatrième revue portant sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} avril 2013 au 30 septembre 2013 sera achevée au plus tard le 31 janvier, 2014.

Les autorités du Burundi souhaitent que la présente lettre, le MPEF et le PAT qui l'accompagnent ainsi que le rapport des services du FMI sur cette deuxième revue soient rendus publics. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

Tabu Abdallah MANIRAKIZA

Ministre des Finances et de la
Planification du Développement Economique

/s/

Jean CIZA

Gouverneur, Banque de la République du Burundi

/s/

Gervais RUFYIKIRI

Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)

Protocole d'accord technique (PAT)

PIÈCE JOINTE I. AMENDEMENTS AU MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

I. INTRODUCTION

1 Le programme économique et financier du Burundi, soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) vise à consolider les acquis économiques et politiques, promouvoir une croissance économique inclusive, contenir l'inflation et renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté endémique en milieu rural et urbain. Le présent Mémoire complète celui de décembre 2011. Il fait le point sur la mise en œuvre des objectifs quantitatifs du programme et les repères quantitatifs à fin septembre 2012 et définit les politiques et réformes économiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre en 2013 pour atteindre les objectifs de son programme économique et financier. Les mesures et objectifs du programme sont compatibles avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-II).

2 Le Burundi est confronté aux effets négatifs des chocs extérieurs liés aux cours des matières premières qui rendent difficiles la formulation et la mise en œuvre des politiques macro-économiques. Les effets conjugués de ces chocs et de la fragilité sociale du pays, risquent de mettre à mal les progrès significatifs réalisés. En particulier, la détérioration des termes de l'échange et la baisse notable des appuis budgétaires ne peuvent être intégralement compensées par la mobilisation accrue des ressources intérieures du fait de l'étroitesse de la base taxable. Par conséquent, le pays a encore besoin du soutien technique et financier des agences des Nations Unies et des autres partenaires bilatéraux pour mener à bien la transformation de son économie et le renforcement de ses institutions politiques.

3 La conférence des partenaires au développement du Burundi à Genève en Octobre 2012 a également offert un forum au Gouvernement pour présenter aux partenaires les avancées considérables du Burundi, notamment en matière de bonne gouvernance, de consolidation de la paix, et des services sociaux. Malgré ces progrès, le Gouvernement est conscient que beaucoup reste à faire dans ces domaines. C'est à cette fin que les autorités ont sollicité le soutien politique et les ressources additionnelles en vue de promouvoir la croissance économique durable, résorber le chômage et réduire la pauvreté endémique.

II. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCONOMIQUE EN 2012

4 Les performances macroéconomiques ont été durement affectées par les chocs extérieurs. La croissance du PIB se situerait à 4,0 pour cent contre 4,8 pour cent prévu initialement dans le programme. Ce ralentissement de l'activité économique reflète la compression des dépenses d'investissements due à la baisse des appuis budgétaires, la détérioration des termes de l'échange et une politique monétaire beaucoup plus restrictive pour endiguer l'inflation qui a en effet chuté de 13 points de pourcentage en novembre 2012 par rapport à sa pointe de 25 pour cent en mars.

L'exonération des produits alimentaires a également contribué à la décélération des prix des biens et services du panier de la ménagère.

5 Le compte extérieur courant (y compris transferts) s'est creusé légèrement pour atteindre 15,8 pour cent du PIB en 2012. Les effets conjugués de la détérioration des termes de l'échange et de la baisse des aides budgétaires expliquent en grande partie cette évolution négative. Les réserves officielles brutes ont baissé et se situent à un niveau équivalent à 3,4 mois d'importations en 2012.

6 Reflétant la baisse des appuis budgétaires, la détérioration des termes de l'échange et les besoins accrus d'importations des secteurs public et privé, la situation monétaire à fin septembre 2012 s'est caractérisée par une baisse des avoirs extérieurs nets de l'ordre de -5,5 pour cent de la masse monétaire du début de 2012. La croissance du crédit à l'économie s'est décélérée pour s'établir à 15 pour cent contre 40 pour cent à fin 2011. En contrepartie, la masse monétaire est demeurée stable. En vue d'atténuer les effets des chocs extérieurs sur la production domestique, la politique de change est devenue plus flexible. Le taux de change journalier de référence est désormais déterminé par la moyenne pondérée des taux appliqués aux opérations d'achats et de ventes de devises effectuées la veille par les banques commerciales. Les séances d'enchères des devises se tiennent deux fois par semaine, et les devises sont allouées aux taux offerts par les banques. Récemment, la BRB a réduit les montants de ses interventions pour protéger les réserves extérieures. Confrontée à une crise de liquidité du secteur bancaire, la banque centrale a bénéficié d'une assistance du Département des marchés monétaires et des capitaux du FMI dont les conclusions et recommandations permettront aux autorités monétaires d'améliorer le cadre de la politique monétaire et de la politique de change.

7 Sur le plan des finances publiques, la mobilisation des ressources intérieures s'est nettement améliorée, mais demeure en deçà des prévisions et les dépenses ont été compressées pour les contenir dans l'enveloppe des ressources disponibles. Ainsi, le déficit global a été conforme aux prévisions malgré la baisse des appuis budgétaires en 2012. À fin décembre 2012, le déficit budgétaire global (base caisse, dons inclus hors PPTe) est estimé à environ 1,7 pour cent du PIB. La pression fiscale a baissé et se situe à 14,9 pour cent du PIB en raison de l'élimination des droits d'accises sur les produits pétroliers, l'exonération des denrées alimentaires et du ralentissement de l'activité économique. Le total des dépenses est supérieur aux prévisions d'environ 1,0 point de pourcentage du PIB, attribuable en grande partie à l'augmentation des dépenses courantes, en particulier les autres dépenses financées sur ressources extérieures (Fonds mondial). Les dépenses pro-pauvres estimées à environ 390 milliards de BIF restent en deçà des objectifs budgétaires en raison du faible niveau de décaissements des appuis budgétaires.

8 L'amélioration du système de gestion des finances publiques a permis d'identifier des engagements hors budget couvrant la période 2003-11. L'encours de ces engagements estimé à 90 milliards de francs Burundais est attribuable à des dépenses extra budgétaires liées au charroi, aux biens et services de l'armée, l'éducation et la santé. Le Gouvernement procédera à un audit de ces engagements en 2013 en vue d'établir un plan d'apurement. (repère structurel) Afin d'éviter de nouvelles accumulations d'arriérés, la nouvelle Stratégie de Gestion des Finances Publiques (SGFP-II) prévoit le déploiement des contrôleurs d'engagements des dépenses dans tous les ministères à fin juin 2013 après la reconfiguration du système SIGEFI pour prendre en compte la décentralisation de

la chaîne de la dépense. Un renforcement du comité de trésorerie est prévu afin d'assurer un arbitrage cohérent entre les plans d'engagement et la trésorerie disponible.

9 La tendance à la baisse de la masse salariale par rapport au PIB s'est poursuivie. Elle se situe à 8,0 pour cent du PIB en 2012 soit une diminution de 0,7 pour cent par rapport à 2011. Elle a connu un dépassement de près de 4,8 milliards de BIF équivalent à 0,1 pour cent du PIB du fait de recrutements plus importants que prévus dans l'éducation et la santé. Ce dépassement s'explique par la gestion des carrières et de la solde par le ministère de la fonction publique et pourrait être maîtrisé si la gestion de la solde était transférée au Ministère des finances et de la planification du développement économique (MFPDE). Toutefois, les fonctionnaires fantômes ont été expurgés de la solde avec la mise en fonction du logiciel de la paie.

10 À fin septembre 2012, les recettes ont enregistré une croissance plus faible que prévu (d'environ 0,6 pour cent du PIB) malgré les dispositions visant à résorber le déficit additionnel résultant des exonérations pour lutter contre la cherté de la vie. Les manques à gagner de recettes ont été plus importants que prévus et sont estimés à 20 milliards de francs Burundais. Les mesures fiscales adoptées dans le cadre de la révision de la Loi des finances 2012 sur les boissons alcoolisées, la bière, les communications téléphoniques ont donné des résultats mitigés, et ont permis de mobiliser 22 milliards de francs burundais contre 27 milliards de francs burundais initialement prévu.

11 L'exécution du programme est globalement satisfaisante. A fin septembre 2012, les critères de réalisation quantitatifs ont été observés. Tous les objectifs indicatifs ont été atteints, à l'exception de celui lié aux dépenses pro-pauvres. En outre, des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures structurelles.

A. Mise en œuvre des mesures structurelles

12 En ce qui concerne la Gestion des Finances Publiques (GFP), le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie couvrant la période 2012-14. Cette stratégie a été développée en collaboration avec les partenaires techniques et financiers en vue de consolider les acquis de la mise en œuvre d'une première Stratégie de gestion des finances publiques (SGFP-1). En effet, les premières évaluations indiquent que des progrès significatifs ont été réalisés dans beaucoup de domaines de la GFP, notamment la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la GFP, la programmation et la préparation du budget. Les textes d'application du décret portant Règlement général de gestions des budgets tels que le décret de gouvernance budgétaire et l'ordonnance portant déploiement des contrôleurs des engagements dans trois ministères ont été adoptés; toutefois, l'opérationnalisation de la mesure a été retardée dans l'attente de la reconfiguration du système SIGEFI pour prendre en compte la décentralisation de la chaîne de la dépense. En outre, le nouvel organigramme du Ministère des finances et de la planification du développement économique (MFPDE) a été mis en place. Le Gouvernement poursuit ses actions visant à avoir des effets durables sur les recettes. Au delà de la campagne de sensibilisation auprès des contribuables, le Gouvernement a simplifié les procédures de dédouanement et a créé trois postes d'entrée unique « one stop Border Post » avec la Tanzanie et le Rwanda, permettant ainsi une plus grande fluidité du mouvement des marchandises à ces frontières, stimulant ainsi le commerce extérieur.

13 Les efforts en vue d'améliorer la gestion de la dette se poursuivent. Une mission d'évaluation de la Banque Mondiale (DeMPA) a été effectuée en Avril et a rendu un rapport d'évaluation définitif aux autorités. Une seconde mission a séjourné à Bujumbura en août pour élaborer, conjointement avec les autorités burundaises, un plan d'actions de mise en œuvre des réformes de gestion de la dette par rapport aux résultats du DeMPA. Le plan d'actions définitif est attendu de la Banque Mondiale à la fin du mois de décembre 2012. Dans le cadre de la réorganisation du MFPDE, une unité moderne en charge de la gestion de la dette a été mise en place.

14 Afin d'améliorer le cadre de la politique monétaire, la Banque centrale (BRB) a mis en place les opérations de pension livrée dont le développement a été freiné par la baisse de la liquidité du système bancaire observée au cours de l'année 2012. Dans le cadre de la réforme du système financier, la BRB poursuit la mise en œuvre du projet de renforcement de l'infrastructure financière et de modernisation des systèmes de paiement (RTGS et compensation électronique). Le contrat de modernisation de la salle informatique a été signé le 03 octobre 2012 avec le soumissionnaire gagnant. L'implémentation du projet a démarré le 04 octobre 2012 et la date de fin des travaux est prévue pour fin février 2013. Le câblage des bâtiments de la BRB a commencé le 01 octobre 2012 et la fin des travaux est prévue pour fin juin 2013. En outre, les dossiers d'appel d'offre pour la mise en place de l'infrastructure de compensation et de règlement ainsi que celui de la monétique ont été transmis à la Banque Mondiale pour demander la non-objection. En revanche, l'appel d'offre de fourniture et installation d'un système bancaire automatisé de septembre 2012 ayant été infructueux, la BRB attend la non-objection de la Banque mondiale pour relancer l'appel d'offre international. De son côté, le plan de développement du secteur financier a été adopté par le Gouvernement.

15 Dans le domaine de la supervision bancaire, la gestion de la continuité d'activités a été adoptée par le secteur bancaire; le Service chargé de la Supervision Bancaire a été restructuré pour incorporer la fonction d'analyse de la stabilité financière. Toutefois, des retards ont été enregistrés dans l'élaboration de la méthodologie et du manuel détaillé de supervision basée sur les risques ainsi que son projet de circulaire. La migration définitive vers un reporting en IFRS connaît également des retards car cela requiert des banques l'intégration du plan comptable sectoriel dans leur système d'information et l'acquisition de logiciels adaptés. Jusqu'à présent, seuls une banque (l'ECOBANK) et un établissement financier (la BNDE) ont terminé l'intégration. La révision de la loi bancaire est à son stade final. Elle prendra en compte le cadre légal régissant le mobile banking et les établissements de micro-finances en vue d'une cohérence de la réglementation du secteur financier. Les projets de règlement sur la monnaie électronique, sur les services de paiement et sur les agents commerciaux en opérations de Banque et services de paiement sont en train d'être finalisés pour étoffer le cadre légal du mobile banking et de la monétique. Leur édicton interviendra après la promulgation de la loi bancaire révisée dont ils sont l'émanation. Un avant-projet de révision du décret régissant les établissements de micro finances a été révisé et sera finalisé après la validation du projet de loi bancaire révisée par la Direction de la Banque, pour éviter qu'il y ait des contradictions dans les deux textes, surtout en ce qui concerne les services de paiement (dont le mobile banking). Deux nouvelles banques en provenance du Kenya et de la Tanzanie ont ouverts des succursales au Burundi, renforçant ainsi l'intégration financière dans l'EAC.

16 Pour améliorer ses sauvegardes et celles du Trésor, la Banque Centrale a recruté un auditeur international qui a effectué des audits spéciaux sur (i) la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du vérificateur GPO Deloitte en 2011, (ii) le contrôle des décaissements et transferts intérieurs importants, et (iii) l'état d'exécution du nouveau décret sur la gestion des dépenses publiques. Les conclusions de l'audit indiquent que des progrès significatifs ont été réalisés, notamment dans le domaine du contrôle interne de la Banque centrale, toutefois, le rapport recommande également la mise en œuvre effective du décret portant Règlement Général de Gestion des Budgets Publics. Le rapport final sera transmis au Conseil Général, au Comité d'Audit et au Ministre des Finances dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance de la Banque centrale.

17 Dans le secteur café, le Gouvernement compte poursuivre son programme de privatisation des stations de lavage dont 41 ont été vendues à des investisseurs privés nationaux et internationaux en deux appels d'offres, tout en veillant à faire accéder aux caféiculteurs les parts réservataires conformément à l'engagement de l'Etat (25 pour cent du capital). Les 76 stations de lavage restantes feront l'objet d'une relance d'appel d'offres en 2013 après une révision de leurs valeurs. Le Gouvernement reconnaît le rôle prépondérant que devrait jouer le secteur privé dans ce secteur dans le cadre de sa stratégie visant à accroître la production et réduire la cyclicité de la production de café.

18 Dans le domaine de la Bonne Gouvernance, la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro vis-à-vis des actes de corruption commence à porter ses fruits. Le rapport établi par Transparency International dans sa version 2012, classe le Burundi en seconde position au niveau des pays membres de l'EAC. Cette performance est consécutive notamment à l'action des comités de lutte contre la corruption établis au niveau de toutes les institutions publiques et plus particulièrement, à l'implication des plus Hautes Autorités du pays dans la lutte contre les malversations économiques. S'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie sur la bonne Gouvernance et la Lutte contre la Corruption, une première évaluation à mi-parcours est déjà disponible tandis que le Secrétariat Technique chargé de la mise en œuvre de son plan d'action est déjà opérationnel. Le Gouvernement est en train de préparer un projet de loi portant révision du cadre légal en vue d'une lutte plus efficace contre la corruption. Un atelier de concertation, d'échange et de sensibilisation sur la gouvernance a été organisé à la mi-décembre 2012.

19 Le Gouvernement poursuit les réformes dans l'optique de rendre l'environnement des affaires attractif aux investisseurs privés. Des avancées significatives ont été réalisées en vue d'éliminer les contraintes liées à: (i) la création d'entreprises ; (ii) l'octroi de permis de construire; (iii) le transfert de propriétés ; et (iv) le commerce régional qui ne constituent plus des obstacles à l'entreprenariat. Grâce aux efforts entrepris par le Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires, le Burundi occupe la septième place parmi les pays les plus réformateurs selon le rapport Doing Business 2013, et le pays a connu un avancement de 13 places, passant du 172^{ème} rang au 159^{ème} respectivement selon les classement des années 2012 et 2013.

III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ECONOMIQUES POUR 2013

A. Cadre Macroéconomique

20 Les incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale constituent un défi majeur pour la mise en œuvre du programme. En effet, le ralentissement de l'activité économique mondiale, particulièrement en Europe, partenaire stratégique du Burundi; les tensions sociopolitiques dans la sous-région (en RDC); et la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers sont autant de facteurs qui constituent des risques baissiers pouvant affecter le niveau de l'activité économique, les comptes extérieurs et les finances publiques du Burundi.

21 En dépit de ces risques, la croissance du PIB devrait s'inscrire en hausse à 4,5 pour cent contre 4,0 pour cent en 2012. Ce regain d'activité serait tiré essentiellement par le secteur secondaire et tertiaire. De plus, le démarrage de la construction du barrage hydroélectrique (Kabu 16) en 2013 et les travaux relatifs aux projets routiers financés par la coopération japonaise et la Banque Africaine de Développement devraient soutenir cette croissance. Par contre le secteur agricole d'exportation devrait connaître une forte baisse, due à la cyclicité de la production de café. L'inflation devrait s'inscrire en baisse pour s'établir autour de 10 pour cent en 2013. Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait se creuser en raison de la baisse des recettes d'exportation de café conjuguée à la hausse des importations liées aux produits pétroliers et aux investissements dans le secteur de l'énergie. Les réserves officielles augmenteraient pour atteindre 3,7 mois d'importation, reflétant une limitation des interventions de la BRB sur le marché de change.

B. Politiques Budgétaires

22 La politique budgétaire vise à soutenir la croissance et améliorer la composition des dépenses en vue d'atténuer les effets des chocs sur la population la plus démunie. Les recettes et dépenses publiques totales devraient atteindre 29 et 30,8 pour cent du PIB, respectivement grâce une mobilisation accrue des recettes et une maîtrise des dépenses. Le déficit du solde budgétaire global (base caisse y compris dons) devrait être contenu à un niveau équivalent à 1,7 pour cent du PIB. Ainsi, les dépenses de lutte contre la pauvreté continueront d'augmenter sans remettre en cause la consolidation budgétaire et la masse salariale sera maîtrisée.

23 Les recettes budgétaires totales devraient s'établir à 615 milliards de francs burundais, contre 527,5 en 2012 soient une hausse de 0,1 pour cent du PIB. Cette progression des recettes résulterait du renforcement des réformes administratives mises en place au cours des années précédentes telles que l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et la maîtrise des exonérations. De plus, la mobilisation des recettes bénéficierait des autres initiatives, notamment l'instauration d'un impôt de 10 pour cent sur les rémunérations des mandataires politiques, l'extension progressive de l'utilisation de l'identifiant fiscal unique (NIF) y compris dans le secteur informel et des effets du droit d'accise spécifique sur la bière, l'élimination ou la réduction des exonérations des denrées alimentaires et les produits pétroliers. Par ailleurs, la loi sur les revenus qui a été adopté devrait corriger les incohérences existantes entre les exonérations octroyées par le code des impôts et celles du code des investissements. La création de Guichets uniques aux postes de frontières devrait faciliter le commerce régional et partant accroître les recettes douanières. Finalement, le Gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi relative

à la Taxe sur la valeur ajoutée en vue d'élargir l'assiette de cette taxe tout en réduisant la taille du secteur informel dans l'économie. Il sollicitera également une assistance technique auprès du FMI pour élaborer un code de droits d'accises et réformer le régime des exonérations fiscales afin d'accroître le recouvrement des recettes intérieures.

24 Les dépenses totales pourraient atteindre 1.272,8 milliards de francs Burundais en 2013, correspondant à une progression de 3,1 pour cent. Cette hausse, après celle de 3,8 pour cent attendue en 2012, répond aux exigences du renforcement des infrastructures économiques et sociales. La masse salariale s'établirait à 300,8 milliards de francs burundais, soit 7,3 pour cent du PIB, répondant aux besoins en ressources humaines des secteurs clés de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Globalement, les dépenses d'investissement financées sur ressources propres devraient s'élever à 106,1 milliards de francs burundais, soit environ 2,6 pour cent du PIB.

25 Dans le secteur de la santé, le Gouvernement poursuivra la politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge des accouchements. Les investissements additionnels dans les infrastructures sont prévus pour répondre à la demande croissante des services de santé. Le Gouvernement continuera à accorder une priorité au recrutement du personnel médical dans un contexte de stabilisation de la masse salariale. Ces dispositions contribueront à l'amélioration de la qualité des soins médicaux.

26 Dans le secteur de l'éducation, l'Etat entend également poursuivre le programme de gratuité des frais scolaires au primaire et entend l'étendre au cycle supérieur. Il envisage de construire de nouvelles salles de classe et recruter des enseignants afin de réduire le ratio maître-élèves.

27 Dans le secteur agricole, en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds, le Gouvernement entend lutter contre la vie chère et éliminer l'insécurité alimentaire. A cet effet, le Gouvernement entend mettre en œuvre le Plan National d'Investissement Agricole et de l'Élevage qui s'articule autour des priorités suivantes : (i) l'accroissement durable de la production et la sécurité alimentaire ; (ii) la professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation ; (iii) le développement des filières et de l'agro-business incluant l'élevage et la pêche et ; (iv) le renforcement des institutions.

C. Politiques Monétaire et de Change

28 La politique monétaire continuera à se focaliser sur la réduction de l'inflation. Etant donné le niveau relativement élevé du taux d'inflation, la politique monétaire restrictive sera maintenue. La BRB restera vigilante à l'évolution de l'inflation et améliorera ses capacités de prévision de cet indicateur macroéconomique. Au cas où les pressions inflationnistes ne poseraient de risques pour l'activité économique, la BRB analysera, en consultation avec les services du FMI, la possibilité de relâchement graduel de la politique monétaire pour fournir à l'économie les ressources nécessaires à son fonctionnement sans raviver les pressions inflationnistes. La situation de la liquidité devrait s'améliorer graduellement due essentiellement au rapatriement des recettes d'exportation de café.

29 La BRB prendra les mesures pour redynamiser le marché interbancaire des devises et continuera à réduire la fréquence et les montants de ses interventions sur le marché de change afin de préserver les réserves officielles.

30 La BRB analysera les conclusions et recommandations de la mission du département des marchés des capitaux du FMI de décembre 2012 pour renforcer la santé du secteur financier. La BRB restera vigilante aux évolutions et prendra les mesures idoines pour mitiger les effets de l'accumulation des arriérées du secteur public qui assèchent la liquidité bancaire et fragilisent la santé financière des banques primaires.

D. Mesures structurelles

31 Le Gouvernement entend consolider les progrès dans les réformes liées à la gestion des finances publiques. Ainsi, Le décret portant désignation et régime juridique du Receveur Général de l'Office Burundais des Recettes sera soumis à l'examen du Conseil des Ministres. Ce décret définit la fonction du Receveur général de l'OBR, fixe le champ de sa responsabilité et ses relations avec le Comptable principal de l'Etat. Le Commissaire Général de l'OBR assume aussi les fonctions de Receveur général de l'office.

32 Le Gouvernement s'engage à maintenir une politique prudente d'endettement afin d'éviter le surendettement et entend par conséquent solliciter des ressources sous forme de dons ou de prêt hautement concessionnel ayant un élément don d'au moins 50 pour cent en volume suffisant pour la couverture des besoins de financement. Les mesures de renforcement de la capacité de gestion de la dette publique se poursuivront en 2013. Elles porteront essentiellement sur les recommandations de la mission Dempa de la Banque Mondiale d'août 2012, avec un accent particulier sur l'élaboration d'un cadre juridique régissant le gestion de la dette.

33 Une enquête nationale sur l'inclusion financière a été finalisée et ses conclusions ont mis en évidence les difficultés d'accès aux institutions financières des populations les plus pauvres dans le système financier formel. Les causes du faible taux d'inclusion financière sont : (i) la pauvreté monétaire, (ii) le faible réseau bancaire dans les zones rurales, (ii) les montants élevés de dépôts minimum exigés par les banques pour l'ouverture d'un compte ; (iii) les garanties exigées pour l'octroi de crédit ; et (iv) les produits proposés par les banques qui ne répondent aux besoins du milieu rural. Sur la base de ses conclusions, la BRB et les institutions financières comptent arrêter les stratégies en vue d'élargir l'accès aux services financiers à un plus grand nombre de la population.

34 En raison des contraintes liées aux faibles capacités de la production d'électricité et des opérations de délestages, l'énergie constitue une contrainte à la transformation de l'économie telle que décrit dans le CSLP-II. Le Gouvernement poursuit sa politique visant à assurer un approvisionnement plus important du pays en électricité et à améliorer la situation financière de la REGIDESO. Ainsi, le Gouvernement a initié un programme de partenariat public-privé pour diversifier les possibilités de production de l'énergie qui se traduirait par une augmentation de la capacité de production d'environ 157MW au cours des quatre prochaines années grâce au financement du Fonds Européen de Développement, la Banque mondiale et l'EXIM Bank of India. En ce qui concerne l'amélioration de la gestion de la REGIDESO, au delà de l'ajustement tarifaire, le management de l'entreprise a été renforcé afin de lutter efficacement contre la fraude. En outre, les recouvrements des consommations se sont améliorés grâce à une grande généralisation du système prépayé. L'audit organisationnel de la REGIDESO est prévu pour 2013.

IV. CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

35 Dans le souci de mobiliser le soutien politique et les ressources nécessaires au financement du programme d'actions prioritaires du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II), le Gouvernement a organisé une conférence des donateurs à Genève en Octobre 2012. Les engagements financiers pris par nos partenaires au développement sont encourageants au regard de la morosité de l'économie mondiale. En collaboration avec ses partenaires, des conférences sectorielles seront organisées en vue de faciliter les décaissements des engagements de Genève et ainsi mobiliser l'intégralité des ressources en vue d'une mise en œuvre effective du CSLP-II.

36 Le CSLP-II s'inscrit dans la logique de la consolidation de la paix et de la relance de la croissance économique et s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Renforcement de l'Etat de droit, Consolidation de la Bonne gouvernance et promotion de l'égalité des genres ;
- Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois;
- Amélioration et accessibilité de la qualité des services de base et renforcement de la solidarité nationale ; et
- Gestion de l'espace et de l'environnement en harmonie avec le développement durable.

A. Amélioration des Statistiques

37 Dans l'objectif de se doter d'indicateurs socio-économiques fiables et réguliers, le Gouvernement est déterminé à renforcer ses structures de collecte des données. A cet effet, le crédit pour l'engagement de 12 statisticiens a été prévu dans le budget de 2013 et un projet de décret portant création, organisation et composition des services statistiques ministériels centraux a été analysé par le Conseil National de l'Information de la Statistique et sera soumis au Conseil des Ministres au premier trimestre 2013.

38 De plus, le Gouvernement prévoit lancer au premier trimestre 2013, une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages qui permettra une actualisation du panier de la ménagère et une couverture nationale de l'Indice de Prix à la Consommation.

V. SUIVI DU PROGRAMME

39 Le Programme continuera à faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels précisés dans les tableaux 1 et 3. Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin mars et fin septembre. La troisième revue du programme sera basée sur les critères de performance à fin mars. Afin d'assurer le succès du programme, les autorités entendent prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs quantitatifs et repères structurels agréés avec les services du FMI.

Tableau 1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2012-13

| | 2012 | | | | | 2013 | | | |
|--|---------------|-------|-----------|-------------------|-------|-------|-------------------|-------|-------------------|
| | Sep. | | | Dec. ¹ | | Mar. | Jun. ¹ | Sep. | Dec. ¹ |
| | Rev. Prog. | Prel. | Situation | Rev. Prog. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Critères de réalisation | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher cumulatif; en millions de dollars EU) ² | 11.1 | 19.0 | Respecté | 10.1 | 10.1 | 23.1 | 30.6 | 21.4 | 41.9 |
| Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond cumulatif) ² | 235.0 | 191.6 | Respecté | 234.8 | 231.7 | 248.4 | 261.5 | 278.0 | 223.4 |
| Financement intérieur net de l'Etat (plafond cumulatif) ² | 49.0 | -61.0 | Respecté | 34.6 | 34.6 | 21.4 | 46.8 | 76.2 | 37.6 |
| Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³ | 0.0 | 0.0 | Respecté | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dettes extérieures à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars) ^{3,4} | 0.0 | 0.0 | Respecté | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ^{3,4} | 0.0 | 0.0 | Respecté | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Objectifs indicatifs | | | | | | | | | |
| Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année) | 0.0 | 0.0 | Respecté | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Base monétaire (plafond) | 250.7 | 219.8 | Respecté | 249.0 | 245.9 | 285.0 | 310.0 | 311.9 | 289.8 |
| Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année) | 288.3 | 276.0 | Non Resp. | 398.0 | 398.0 | 100.7 | 201.4 | 302.2 | 402.9 |

Sources: Autorités Burundaises et services du FMI.

1 Objectifs indicatifs.

2 Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

3 Critère continu.

4 Voir les définitions dans le Protocole d'Accord Technique.

Tableau 2. Repères structurels pour 2012

| Mesures proposées | Dates | Statut | Objectif |
|---|-------------------|---|--|
| Gestion des finances publiques | | | |
| Adopter un décret sur la gouvernance budgétaire. | 30 juin 2012 | Réalisé. | Faciliter l'alignement du budget avec la loi organique relative aux finances publiques. |
| Déployer des contrôleurs d'engagement dans deux ministères pilotes (Santé et Agriculture) | 30 septembre 2012 | Contrôleurs déployés mais non encore opérationnels. | Améliorer la discipline budgétaire dans les ministères sectoriels. |
| Approuver le plan pour la réorganisation du ministère des finances et de la planification du développement économique. | 30 septembre 2012 | Réalisé. | L'attribution actuelle des ressources administratives n'est pas bien adaptée pour la mise en œuvre des réformes à moyen terme définies dans la loi organique relative aux finances publiques (budget programme et programmation budgétaire à moyen terme). |
| Politique fiscale | | | |
| Produire un rapport d'identification et d'évaluation de l'impact des exonérations contenues dans les différents codes et textes de loi; et identifier les textes à réviser. | 30 septembre 2012 | Réalisé. | Renforcer la coordination dans les différentes structures impliquées dans l'octroi des exonérations et autres avantages fiscaux. |

Gestion de la dette

| | | | |
|--|--------------------------|-----------------|---|
| <p>Entreprendre le programme d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette de la Banque mondiale (DEMPA) et développer un plan d'action afin de renforcer la capacité de gestion de la dette.</p> | <p>30 septembre 2012</p> | <p>Réalisé.</p> | <p>Améliorer la capacité de gestion de la dette du ministère de finances.</p> |
|--|--------------------------|-----------------|---|

Mesures de sauvegarde de la Banque centrale et du Trésor

| | | | |
|--|---------------------|-----------------------------|--|
| <p>Recruter un vérificateur international afin de : (i) surveiller l'exécution des recommandations formulées dans le rapport de vérification spécial GPO Deloitte 2011; (ii) vérifier sur une base d'essai les contrôles sur les décaissements intérieurs et transferts significatifs au nom du gouvernement ou de ses créanciers- qui ont eu lieu au cours de la période de juillet 2011 à mars 2012, et (iii) évaluer l'état d'exécution du nouveau décret portant sur la gestion des dépenses publiques remplaçant les 1964 RGCP.</p> | <p>31 Mars 2012</p> | <p>Réalisé avec retard.</p> | <p>Renforcer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor.</p> |
|--|---------------------|-----------------------------|--|

| | | | |
|---|--------------|---|---|
| Soumettre au Conseil général, au Comité d'audit, et au Ministre des finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers qui ont eu lieu au cours de la période allant de juillet 2011 à mars 2012. | 30 Juin 2012 | En attente. Réalisation prévue avant fin Décembre 2012 | Augmenter les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor. |
|---|--------------|---|---|

Tableau 3. Repères structurels pour 2013

| Mesures proposées | Dates | Objectif |
|---|----------------------------------|---|
| Gestion des finances publiques | | |
| Adopter un décret portant désignation et régime juridique du Receveur General de l'Office Burundais des Recettes | 30 Mars 2013 | Clarifier le partage de responsabilités entre le commissaire général de l'OBR et le comptable principal de l'Etat (découlant de la Loi Organique des Finances Publiques et de l'article 6 régissant l'OBR). |
| Mettre en œuvre d'un plan de trésorerie mensuel harmonisé aux plans d'engagements | Continu à partir de 30 Mars 2013 | Améliorer la gestion de l'exécution du budget et éviter les impayés à fin de période. |
| Préparer un audit des impayés provenant des dépenses extra-budgétaires (non engagées et non ordonnancées) durant les années antérieures (à être effectué par un auditeur indépendant, par exemple Cours de Comptes ou IGE) ; et adopter un plan pour leurs apurements | 30 Juin 2013 | Identifier et vérifier les montants effectivement dus, et les factures contentieuses. |
| Politique fiscale | | |
| Soumettre au Parlement une loi sur la TVA. | 30 Juin 2013 | Mettre en place le cadre juridique régissant la collecte de la TVA. |
| Élaborer une procédure de dédouanement accéléré et un guichet unique de dédouanement aux postes frontaliers. | 30 Septembre 2013 | Réduire la fraude et accroître les recettes douanières. |

Gestion de la dette

| | | |
|--|------------------|--|
| Élaborer un rapport trimestriel sur les prévisions de la dette intérieure en vue d'améliorer la gestion du budget et de la trésorerie. | 30 Mars 2013 | Faire de la gestion de la dette un élément clé du processus budgétaire du gouvernement et de la planification des besoins de trésorerie. |
| Soumettre au Parlement une nouvelle loi de gestion de la dette. | 30 Décembre 2013 | Mettre en place le cadre juridique régissant la dette publique. |

Mesures de sauvegarde de la Banque centrale et du Trésor

| | | |
|---|--------------|--|
| Soumettre trimestriellement au Conseil Général de la BRB un rapport sur les opérations de réserves. | 30 Mars 2013 | Améliorer la supervision par le Conseil d'Administration de la BRB de la gestion des réserves. |
|---|--------------|--|

PIÈCE JOINTE II. AMENDEMENTS AU PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole d'accord technique couvre les dispositions convenues pour le suivi de l'application du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il définit les variables du programme à utiliser pour ce suivi, ainsi que les obligations du Gouvernement burundais et de la Banque de la République du Burundi (BRB) en matière d'information. Il définit aussi les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. Objectifs quantitatifs du programme

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
- financement intérieur net de l'État (plafond);
- arriérés de paiements extérieurs de l'État (plafond, critère permanent);
- encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'État (plafond, critère permanent); et nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond, critère permanent).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- accumulation d'arriérés intérieurs (plafond);
- monnaie centrale (plafond) et
- dépenses pro-pauvres (plancher).

Définitions et calculs

4. Les avoirs extérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (évaluées aux prix du marché) et les autres créances; et ii) les engagements en devises envers les entités non résidentes (y compris l'utilisation des ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les réserves officielles brutes de la BRB sont les avoirs extérieurs liquides dont elle peut disposer librement.

5. Les avoirs intérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

Adjustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

6. Le plafond fixé aux avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement, pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales, du montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.

7. Le financement intérieur net de l'État est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; plus ii) le stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi détenus par le public non bancaire, y compris les non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans des banques commerciales burundaises. Par État on entend l'administration centrale et les autres fonds ou opérations à caractère spécial qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence directe sur la position financière de l'État.

8. L'encours des arriérés de paiements extérieurs de l'État aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure exigible et non payé pendant le différé d'amortissement défini par un créancier, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a pas été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence d'arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés ne sont pas considérés comme des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des

arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles au titre du service de la dette relevant de ce type d'accords qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

Définition de la dette

9. Le programme prévoit un plafond sur les nouveaux prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Aux fins du présent programme, on entend par dette extérieure toute dette contractée dans une monnaie autre que le franc burundais. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-après) contractés ou garantis par l'État, les collectivités locales, la BRB et la REGIDESO et assortis d'une échéance initiale d'au moins un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrepartie n'a pas été reçue (incluant les contrats de location). Par État on entend l'administration centrale et les autres fonds ou opérations à caractère spécial qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence directe sur la position financière de l'État. La dette contractée par les entreprises d'État est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État.

10. Aux fins du programme, la définition de la dette est celle qui est donnée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230- (79/140), ultérieurement révisée le 31 août 2009 (Décision n° 14416-(09/91)).

a) Aux fins de la présente directive, la «dette» s'entend comme une obligation directe, c'est-à-dire non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont celles :

11. (i) de prêts, c'est-à-dire d'avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés et généralement verser des intérêts, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemples les mises en pension et les accords de swap officiels);

12. (ii) de crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu' à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services; et

13. (iii) d'accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs périodes de temps spécifiées généralement plus courtes que la durée de vie du bien en question, dont le titre de propriété est conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations ou à l'entretien du bien.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non-règlement d'une obligation qui n'est pas considéré comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas naissance à une dette.

14. L'élément de don d'une dette est la différence entre sa valeur actualisée (VA) et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. On calcule la VA de la dette à la date où elle est contractée en actualisant les flux futurs de paiements au titre du service de cette dette. Il sera tenu compte, dans le calcul de la concessionnalité, de tous les éléments de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé d'amortissement, le calendrier des paiements, les commissions d'entrée et les frais de gestion. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur 10 ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisé comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts dont l'échéance est inférieure à 15 ans, c'est la moyenne sur 6 mois des TICR qui sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins de 15 ans; 1 % pour 15-19 ans; 1,15 % pour 20-29 ans et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. Le critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les emprunts au FMI et les titres du Trésor en francs burundais détenus par les non-résidents.

15. L'encours de la dette extérieure à court terme de l'État à échéance de moins d'un an doit demeurer nul dans le cadre du programme. Par État on entend l'administration centrale et les autres fonds ou opérations à caractère spécial qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence directe sur la position financière de l'État. Les crédits à l'importation normaux sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure

à un an sont considérés comme des prêts à moyen terme ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle qu'elle est définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptée le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contrepartie n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Il exclut les accords de rééchelonnement, les emprunts au FMI et les titres du Trésor en francs burundais détenus par les non-résidents. À septembre 2007, l'encours de la dette à court terme était nul.

16. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses pro-pauvres repose sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, selon la classification administrative des dépenses (ce qui inclut les dépenses au titre des «services sociaux» et une partie des dépenses au titre des «services généraux» et des «services économiques» si elles ont une composante à caractère social); ii) la cohérence avec l'un des quatre piliers du CSLP; et (iii) les dépenses d'investissement pro-pauvres financées par les bailleurs de fonds.

17. L'accumulation d'arriérés intérieurs est mesurée par le cumul des ordonnancements non exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

18. Le programme prévoit des ajustements permettant l'utilisation des plus-values d'aide financière extérieure (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

19. Toute plus-value de financement extérieur (à hauteur de 40 millions de dollars EU) sera affectée aux dépenses prioritaires telles qu'elles sont définies dans le CSLP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB sera ajusté à la hausse et les plafonds des avoirs intérieurs nets de la BRB et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la baisse à concurrence de 100 % de tout montant d'excédent de financement au-delà de 40 millions de dollars EU.

20. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB sera ajusté à la baisse et les plafonds des avoirs intérieurs nets de la BRB et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la hausse à concurrence de 40 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs burundais au taux de change franc burundais/dollar EU prévu au programme. Le taux de change du programme pour fin mars 2013 est de 1572,1 francs burundais pour un dollar EU.

21. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) inclut les éléments suivants : (i) les prêts non liés aux projets et les dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux); plus (ii) l'allègement des échéances courantes; moins (iii) les paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des bailleurs de fonds sur des comptes bloqués pour l'apurement d'arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. Informations à communiquer aux services du FMI

22. Pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au Département Afrique du FMI. Ce rapport contiendra les données hebdomadaires concernant :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MESD);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).

23. Les données mensuelles suivantes, avec un délai maximum de 6 semaines :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES);
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger);
- la situation monétaire, avec ventilation de la BRB et des banques commerciales (BRB, Service des études);
- les données mensuelles sur le taux de change (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et moyenne sur le mois) (BRB, Service des études);
- une ventilation détaillée des recettes publiques (Ministère des finances);
- une ventilation détaillée des dépenses publiques sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (Ministère des finances);

- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, y compris les montants exigibles et payés, en intérêts et principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances);
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs pour l'exercice en cours (Ministère des finances);
- le montant des nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur leurs modalités (telles que monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (Ministère des finances);
- les décaissements effectifs d'aide financière non liée à des projets, y compris les nouveaux prêts et allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Ministère des finances); et
- une mise à jour sur l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

24. Les données trimestrielles suivantes, avec un délai maximum de six semaines :

- des rapports sur l'état d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'action de chaque service pour le mois suivant (Comité de suivi de la réforme, BRB).

25. Le SP/REFES/Ministère des finances et la BRB communiqueront également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi efficace du programme.



BURUNDI

DEUXIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT - ANNEXE D'INFORMATION

30 janvier 2013

Préparé par

Département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| RELATIONS AVEC LE FMI _____ | 2 |
| PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2011-13 _____ | 8 |
| RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT _____ | 10 |
| QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE _____ | 12 |

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 décembre 2012)

Statut : date d'admission le 28 septembre 1963.

Article XIV

Compte des ressources générales

| | Millions de DTS | % quote-part |
|--|-----------------|--------------|
| Quote-part | 77,00 | 100,00 |
| Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change) | 76,64 | 99,53 |
| Position dans la tranche de réserve | 0,36 | 0,47 |

Département des DTS

| | Millions de DTS | % allocation |
|-----------------------------|-----------------|--------------|
| Allocation cumulative nette | 73,85 | 100,00 |
| Avoirs | 84,04 | 113,80 |

Encours des achats et des prêts

| | Millions de DTS | % quote-part |
|-------------|-----------------|--------------|
| Accords FEC | 87,96 | 114,23 |

Accords financiers les plus récents

| Type | Date de l'accord | Date d'expiration | Montant approuvé (millions de DTS) | Montant tiré (millions de DTS) |
|-------------------|------------------|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| FEC | 27 janv. 2012 | 26 janv. 2015 | 30,00 | 5,00 |
| FEC ^{1/} | 7 juillet 2008 | 23 janv. 2012 | 51,20 | 51,20 |
| FEC ^{1/} | 23 janv. 2004 | 22 janv. 2008 | 69,30 | 69,30 |

^{1/} a remplacé la FRPC.

Projection des paiements au FMI ^{2/}

(millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

| | Échéances futures | | | | |
|----------------------|-------------------|-------|-------|-------|-------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Principal | 6,73 | 10,56 | 12,49 | 12,98 | 11,99 |
| Commissions/intérêts | 0,00 | 0,00 | 0,16 | 0,13 | 0,09 |
| Total | 6,73 | 10,56 | 12,64 | 13,11 | 12,08 |

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

Aide promise par l'ensemble des créanciers

Cadre
renforcé

| | |
|---|--------------|
| Date du point de décision | Août 2005 |
| Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{1/} | 832,60 |
| dont : assistance du FMI (millions de dollars EU) | 27,87 |
| (équivalent en DTS – en millions) | 19,28 |
| Date du point d'achèvement | Janvier 2009 |
| Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS) | |
| Aide versée à l'État membre | 19,28 |
| Assistance intérimaire | 0,26 |
| Solde au point d'achèvement | 19,02 |
| Décaissement complémentaire au titre des revenus d'intérêts ^{2/} | 3,07 |
| Total des décaissements | 22,35 |

1/ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

2/ Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

| | |
|---|-------|
| Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/} | 26,40 |
| Financé par : Compte de fiducie de l'IADM | 9,01 |
| Ressources initiative PPTTE restantes | 17,39 |

Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)

| <u>Date de décaissement</u> | <u>CRG</u> | <u>Dette admissible</u> | | <u>Total</u> |
|-----------------------------|------------|-------------------------|------------|--------------|
| | | <u>Fonds fiduciaire</u> | <u>RPC</u> | |
| Février 2009 | Sans objet | 26,40 | | 26,40 |

1/ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTTE assurent un allègement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire – montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluations des sauvegardes

Si des mesures initiales ont été prises pour améliorer l'autonomie financière de la banque centrale, la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la Banque de la République du Burundi (BRB), achevée en juillet 2012 dans le cadre de l'actuel accord FEC, a mis en évidence certains facteurs de vulnérabilité et conclu qu'il convient de renforcer sensiblement le dispositif de gouvernance, concrètement le contrôle du Conseil et du Comité d'audit sur les réserves de change et les mécanismes d'audit, respectivement, et qu'il reste à s'attaquer aux faiblesses de contrôle des comptes budgétaires liés aux paiements de l'État. À partir de ces conclusions, l'évaluation a recommandé i) de poursuivre les audits spéciaux des transactions de l'État, et ii) de renforcer les mesures de contrôle et de responsabilisation. La BRB a commencé à s'attaquer à ces facteurs de vulnérabilité. Un cabinet international d'audit a été recruté pour i) réaliser un audit spécial des gros décaissements effectués par la BRB au nom de l'État entre le 30 juin 2011 et le 31 mars 2012, ii) évaluer l'application du nouveau décret sur la gestion des dépenses publiques, et iii) faire le point de la mise en œuvre des précédentes recommandations d'audit spécial. Le rapport d'audit a fait état de la nécessité d'intégrer dans les procédures existantes l'obligation d'analyser les risques liés aux parties intervenant dans l'exécution des paiements, tant au niveau du ministère des finances qu'à celui de la banque centrale, pour veiller à ce que seules soient exécutées les opérations accompagnées des documents justificatifs. Il a en outre souligné qu'il était important : i) d'améliorer

l'information sur la nature des transactions et sur le bénéficiaire des ordres de virement, afin de faciliter une première analyse des risques; ii) d'appliquer des procédures formelles et écrites au Ministère des finances pour veiller à ce que tous les comptes soient intégrés dans le circuit normal de liquidation des dépenses publiques; iii) d'exiger de toutes les institutions qui bénéficient de transferts périodiques qu'elles justifient de l'utilisation de la tranche précédente et fournissent le programme d'utilisation de la tranche demandée, et iv) d'améliorer le système de classement au Ministère des finances pour veiller à ce que toutes les transactions puissent être vérifiées à partir des pièces justificatives qui les sous-tendent. Il a été convenu d'ajouter comme mesure au programme pour 2013 la présentation au Conseil d'un rapport sur les opérations liées aux réserves.

Régime de change

Même si le régime de change de jure est flottant, le régime de facto a été reclassé le 26 juillet 2011 de la catégorie des régimes de taux stabilisé par rapport au dollar à la catégorie des autres régimes dirigés, du fait de la souplesse accrue du franc burundais. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Le franc burundais a continué de démontrer une plus grande flexibilité en 2012. Au 28 décembre 2012, le taux de change officiel était de 1544,67 francs burundais pour 1 dollar.

En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % au début de 2004 et levé au début de 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à la fin de 2005. En décembre 2006, le gouvernement a adopté une nouvelle réglementation des changes qui libérait l'accès aux devises pour les transactions courantes et supprimait une pratique de taux de change multiples. En juin 2010, le gouvernement a remplacé la Réglementation des changes de 2006.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'Article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962 mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de change multiples tombant sous le coup de cet article. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2(a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État diffère parfois de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique en outre certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI conformément à

la Décision 144-(52/51). La réglementation des changes de 2010 a été amendée en mars 2011. De ce fait, les deux restrictions de change signalées dans le document EBS/11/29 Suppl. 1, relatives à :

i) l'obligation de quitus fiscal pour certaines transactions internationales courantes comme le paiement de faibles montant d'amortissement de prêts ou d'investissements directs par des non résidents et ii) le plafonnement du montant de devises disponible pour des paiements et transferts au titre de transactions internationales courantes pour non respect d'obligations sans rapport avec ces transactions, sont levées.

Consultations au titre de l'article IV

Conformément à la décision 14747-(10/96) du 28 septembre 2010, les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Le 27 juillet 2012, le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2012 au titre de l'Article IV (rapport du FMI N° 12/226), ainsi que la première revue de l'accord FEC.

En concluant les consultations de 2012 au titre de l'article IV, les administrateurs ont félicité les autorités burundaises des progrès réalisés dans la mise en œuvre de leur programme économique appuyé par le FMI dans un environnement difficile au sortir d'un conflit. Ils ont cependant estimé que les risques intérieurs et extérieurs pesant sur les perspectives exigeaient une accélération des réformes budgétaires et structurelle, et ils ont encouragé les autorités à maintenir le cap de leur gestion macroéconomique prudente.

Assistance technique

| | |
|---------------|--|
| Mars 2013. | Mission de MCM d'harmonisation des opérations monétaires et de change au sein de l'EAC |
| Mars 2013 | Mission de MCM sur la supervision bancaire fondée sur les risques |
| Février 2013 | Mission de MCM sur le cadre de stabilité financière de la Communauté est-africaine |
| Février 2013 | Mission d'AFRITAC sur la supervision bancaire (base de données) |
| Novembre 2012 | Mission de MCM sur le cadre de gestion de crise |
| Novembre 2012 | Mission de FAD sur la gestion de trésorerie et le financement |
| Novembre 2012 | Mission de STA sur le passage au MSFP 2001 |
| Octobre 2012 | Mission de FAD sur la comptabilité et l'information financière |
| Octobre 2012 | Mission d'AFRITAC sur l'analyse des risques douaniers |
| Octobre 2012 | Mission de MCM sur les prévisions de liquidités |

| | |
|----------------|--|
| Octobre 2012 | Mission de MCM sur la supervision bancaire |
| Août 2012 | Mission AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques |
| Juillet 2012 | Mission de STA sur le passage au MSFP 2001 |
| Juillet 2012 | Mission d'AFRITAC sur les opérations liées à la TVA. |
| Juillet 2012 | Mission d'AFRITAC sur la supervision et la réglementation bancaires |
| Juin 2012 | Mission d'AFRITAC sur l'indice des prix à la consommation |
| Juin 2012 | Mission d'AFRITAC sur l'administration fiscale et douanière |
| Juin 2012 | Mission d'AFRITAC sur l'administration fiscale |
| Mai 2012 | Mission de FAD sur la comptabilité et l'information financière |
| Mai 2012 | Missions de FAD et d'AFRITAC sur la réforme de GFP |
| Avril 2012 | Mission d'AFRITAC sur la comptabilité nationale |
| Avril 2012 | Mission d'AFRITAC sur la supervision et la réglementation bancaires |
| Mars 2012 | Mission de FAD sur la politique budgétaire et la budgétisation programme |
| Février 2012 | Mission de FAD sur la gestion de trésorerie |
| Janvier 2012 | Mission de MCM sur la gestion de liquidité et les opérations sur devises |
| Janvier 2012 | Mission de MCM sur la supervision bancaire |
| Décembre 2011 | Mission AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques |
| Novembre 2011 | Mission de MCM sur les opérations de change. |
| Octobre 2011 | Mission d'AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques |
| Juillet 2011 | Mission de STA sur les statistiques de balance des paiements |
| Mars 2011 | Mission de FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques |
| Janvier 2011 | Mission de MCM sur les opérations de change. |
| Septembre 2010 | Mission de FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques |
| Novembre 2010 | Mission de MCM sur les opérations monétaires |
| Juin 2009 | Mission pluridisciplinaire de MCM |
| avril 2009 | Mission de FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques |
| Mars 2009 | Mission de MCM sur les opérations monétaires |
| Mars 2009 | Mission de MCM sur les opérations de change |
| Mars 2009 | Mission de MCM sur l'audit interne |

| | |
|---------------|---|
| Mars 2009 | Mission de MCM sur la gestion des réserves |
| Février 2009 | Mission d'AFRITAC sur la réglementation et la supervision bancaires |
| Février 2009 | Mission d'EIPS de FAD sur la politique de tarification des carburants et la protection sociale |
| Janvier 2009. | Mission PESF de MCM |
| Décembre 2008 | Mission d'AFRITAC sur l'administration des opérations budgétaires |
| Décembre 2008 | Mission pluridisciplinaire de MCM |
| Décembre 2008 | Mission de MCM sur l'audit interne |
| Août 2008 | Mission de MCM sur les réformes en matière d'organisation, de ressources humaines et de communication |
| Juillet 2008 | Mission de MCM sur les opérations de change |
| Juin 2008. | Mission d'AFRITAC sur la réglementation et la supervision bancaires |
| Octobre 2008 | Mission de FAD pour l'installation d'un conseiller résident en GFP |

Représentant résident :

Un Représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau doté d'un secrétariat a ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Koffi Yao est le Représentant résident du FMI à Bujumbura depuis janvier 2010.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2011-13

| Fonction : | Produits | Date provisoire de la mission | Date escomptée de livraison |
|---|----------|-------------------------------|-----------------------------|
| A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents | | | |

| | | | |
|---|--|---|---------------------------|
| Programme de travail de la Banque mondiale | 1. Revue des dépenses publiques | Février 2012 (identification) Juin 2012. | Septembre 2012 |
| | 2. Note stratégique de revue des dépenses publiques | (mission principale) 2010-Jan. 2011 (identification) Juin 2011 | Mai 2012 Décembre 2011 |
| | 3. ERSG-5 Appui budgétaire | (pré-évaluation) Septembre 2011 (évaluation) | Août 2012 |
| | 4. ERSG-6 Appui budgétaire | Janvier-février 2012 (identification) Avril 2012 (pré-évaluation) Mai 2012 (évaluation) | Juin 2012. |
| | 5. Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) | Novembre 2011 (identification) Mai 2012 (mission principale) | |
| Programme de travail du FMI | 1 ^{ère} revue FEC | Juillet 2012 | Juillet 2012 |
| | 2 ^{ème} revue FEC | Février 2013 | Février 2013 |
| | 3 ^{ème} revue FEC | Juillet 2013 | Juillet 2013 |
| B. Demandes de contributions au programme de travail | | | |
| Demande du FMI à la Banque mondiale | Rapport d'étape sur l'exécution des réformes de REGIDESO et de la filière café | | |
| C. Accord sur les produits et missions conjoints | | | |
| Produits conjoints | Analyse de viabilité de la dette | | Février 2013 |

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (janvier 2013)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) depuis la création de celui-ci en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAfD dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine à l'aide d'environ 100 millions de DTS en fonds de la BAfD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule de partage du fardeau triple entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont avalisé une proposition d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTÉ.

Le 21 avril 2009, dans le cadre renforcé de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), le Conseil d'administration a approuvé la part d'allègement de la dette de la BAfD au titre de cette initiative, d'un montant équivalent à 150.200.000 dollars EU en valeur actuelle nette (VAN) à la fin de 2004. Le Conseil d'administration a en outre établi que le Burundi satisfaisait aux conditions donnant droit à un allègement de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à concurrence de 15,38 millions de dollars EU (10,48 millions d'UC) en termes nominaux.

Le document de stratégie pays (DSP) du Burundi pour 2012-2016 a été approuvé par le Conseil en janvier 2012. Il analyse les perspectives de développement et les défis que devra relever le pays et précise le rôle que peut jouer la Banque, en étroite collaboration avec les autorités burundaises et les partenaires au développement, pour aider le pays à atteindre ses objectifs de développement, tels que définis dans le CSLP-II et dans Burundi Vision 2025. Le CSLP-II a été élaboré par les autorités burundaises selon une démarche participative faisant intervenir la société civile et le secteur privé, et avec le concours des partenaires au développement. La BAfD a financé plusieurs études analytiques qui ont contribué au CSLP-II. La stratégie souligne la sélectivité et la complémentarité des deux piliers que sont le renforcement des institutions de l'État et l'amélioration de l'infrastructure. Le choix de ces deux axes est conforme à l'avantage comparatif de la BAfD dans le secteur de l'infrastructure, ainsi qu'à sa valeur ajoutée dans le secteur des réformes, de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités institutionnelles. Il fournit en outre des incitations pour le développement du secteur privé en veillant à ce que soient remplies les conditions nécessaires en matière de climat des affaires et d'infrastructure; l'objectif global étant de promouvoir la croissance et le développement solidaire.

L'encours du portefeuille couvre sept (7) opérations nationales pour un total de 117,2 millions d'UC. Le secteur routier représente 56,4 % du portefeuille, suivi du secteur social avec 16,9 %. Sept opérations multinationales sont en cours pour un montant de 127,9 millions d'UC, principalement dans le secteur routier (61,5 %). Le premier décaissement (7 millions d'UC) de la cinquième phase du Programme d'appui aux réformes économiques (PARE V, d'un montant total de 12 millions d'UC) a été effectué en 2012. Le deuxième décaissement est prévu au deuxième trimestre 2013. La Banque a

également approuvé en décembre 2012 plusieurs projets de renforcement des capacités institutionnelles pour un montant total de 6 millions d'UC dans les domaines de la gestion des finances publiques, du développement du secteur privé, du renforcement des capacités, des statistiques et du développement humain. La Banque a également entrepris de réaliser plusieurs études analytiques, notamment sur la micro-finance et la réduction de la pauvreté au Burundi et sur les liens entre la croissance et l'emploi.

Le tableau suivant offre une synthèse des opérations en cours de la BAfD au Burundi.

| Secteur | Titre du projet | Montant (millions d'UC) |
|---|--|-----------------------------------|
| Énergie. | Remise en état et expansion des infrastructures électriques | 7,32 |
| Eau et assainissement | Remise en état et expansion des infrastructures hydrauliques | 12,00 |
| Secteur social | Projet multisectoriel de réinsertion | 9,81 |
| | Projet de création d'emploi | 10,00 |
| Transports | Gitega-Nyangungu-Ngozi phase 1 | 24,1 |
| | Gitega-Nyangungu-Ngozi phase 2 | 42,00 |
| Multisectoriel | Programme d'appui aux réformes économiques (V) | 12,00 |
| Multinational | Projet de gestion intégrée du lac Tanganyika | 4,96 |
| | Programme assainissement lac Victoria | 14,1 |
| | Projet routier Mugina-Mabanda-Nyanza Lac et Rubavu-Gisiza | 27,5 |
| | Projet voie ferrée Isaka-Kiga/Keza-Musongati | 1,70 |
| | Projet multinational Bugesera | 15,02 |
| | Route Nyamitanga-Ntendezi-Mwityazo | 49,38 |
| | Projet d'interconnexion NELSAP | 15,20 |
| Total (secteur public exclusivement) | | 117,2 |
| Total (national et multinational) | | 245,1 |

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(janvier 2013)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Questions générales : La fourniture de données présente de sérieuses lacunes qui nuisent considérablement à la surveillance. Les carences les plus graves affectent les statistiques de comptes nationaux et de balance des paiements. L'insuffisance de financement et de personnel, ainsi que le manque de matériel, conjugués aux difficultés de coordination entre les institutions chargées de l'établissement de ces statistiques, empêchent la production et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques.

Statistiques de secteur réel : Les statistiques de comptabilité nationale sont établies peu fréquemment par l'ISTEEBU, l'institut de statistique national. Les données des sources sur l'agriculture, l'activité économique la plus importante, sont inadéquates. En conséquence, une forte incertitude entoure les estimations du niveau et du taux de croissance du PIB. En novembre 2011 le gouvernement a adopté une nouvelle base pour les comptes nationaux de 2005-08. Les révisions comprenaient une amélioration des sources données, un changement d'année de base de 1986 à 2005 et une mise à jour des méthodologies d'établissement des données (Système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1993). À partir des nouvelles données, les revenus nationaux nominaux ont été révisés à la hausse de 36 % en moyenne sur la période 2005-08, tandis que les taux de croissance réelle moyens pour ces années est supérieur de 1,5 point aux estimations précédentes. Les données officielles de comptabilité nationale n'ont pas été rendues publiques depuis 1998 en raison des années de conflit et d'une faible capacité institutionnelle. Depuis 2006 le Burundi fait partie de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat). L'adhésion a profité au Burundi à maints égards, notamment sous la forme d'une assistance technique à la mise à jour des comptes nationaux. Il était initialement prévu de diffuser en 2012 les données de comptes nationaux pour 2009 et 2010, mais cette publication a été retardée.

Statistiques de finances publiques : le Burundi a bénéficié d'une assistance technique fournie par la Banque mondiale et le Département des finances publiques du FMI dans le domaine des systèmes d'information de gestion des finances publiques et dans celui de la gestion des dépenses publiques; il a en outre reçu du Département des statistiques du FMI une formation à l'établissement des statistiques de finances publiques. Néanmoins, les statistiques de finances publiques restent déficientes sur le plan de la couverture, de l'exactitude, de la cohérence et de l'actualité des données. Le Burundi a accepté de participer à un module de statistiques des finances publiques (SFP) dans le cadre de l'Initiative renforcée de diffusion des données (IRDD) du DFID du Royaume-Uni. L'objectif principal du module de SFP est d'améliorer la qualité et la diffusion des statistiques budgétaires en suivant les directives du Manuel statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001). L'appui fourni dans le cadre du module se compose essentiellement d'une série de missions d'assistance technique qui ont commencé en 2011, se sont poursuivies en 2012 et se poursuivront durant les deux ou trois années à venir.

Statistiques monétaires et financières : elles sont maintenant établies suivant les méthodologies recommandées dans le Manuel de statistiques monétaires et financières (2000) du FMI et permettent à la fois l'exercice de la surveillance et l'harmonisation avec les statistiques monétaires des autres pays membres de la Communauté est-africaine.

Statistiques du secteur extérieur : les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies par la BRB conformément à la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5). Cependant, de graves difficultés au niveau de la couverture des données et de l'évaluation des opérations font peser une grande incertitude sur les statistiques du secteur extérieur et les activités de surveillance. Par exemple, il existe d'importantes discordances avec d'autres sources d'informations sur les exportations et les importations. En outre, les flux provenant des bailleurs de fonds ne sont pas correctement enregistrés. Il n'existe pas de comité chargé du rapprochement des données de balance des paiements provenant de diverses sources (banque centrale, douanes, institut national de statistiques). De même, les transactions du compte de capital et d'opérations financières sont évaluées à l'aide du Système de communication des transactions internationales du Burundi, dont la couverture est réputée incomplète. D'autres actions sont requises pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des données du secteur extérieur.

II. Normes et qualité des données

| | |
|--|----------------------------------|
| Le Burundi participe au SGDD depuis août 2011. | Pas de données RONC disponibles. |
|--|----------------------------------|

III. Communication des données au Département des statistiques

Un état récapitulatif des données sur les opérations de finances publiques est communiqué pour être publié dans *International Finance Statistics* (IFS). La BRB a achevé son passage aux formulaires standardisés pour la transmission de ses statistiques monétaires au FMI; des statistiques monétaires détaillées sont publiées dans IFS. Des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure sont présentées dans IFS et dans le *Balance of Payments Yearbook*.

TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA SURVEILLANCE (janvier 2013)

| | Date de l'observation la plus récente | Date de réception des données | Fréquence d'établissement ⁸ | Fréquence de communication ⁸ | Fréquence de publication ⁸ |
|--|---------------------------------------|-------------------------------|--|---|---------------------------------------|
| Taux de change | Courant | Courant | J | M | M |
| Avoirs de réserve de change et engagements de réserves des autorités monétaires ¹ | Oct. 2012 | Déc. 2012 | M | M | M |
| Monnaie centrale | Oct. 2012 | Déc. 2012 | M | M | M |
| Monnaie au sens large | Oct. 2012 | Déc. 2012 | M | M | M |
| Bilan de la banque centrale | Oct. 2012 | Déc. 2012 | M | M | M |
| Bilan consolidé du système bancaire | Oct. 2012 | Déc. 2012 | M | M | M |
| Taux d'intérêt ² | Oct. 2012 | Déc. 2012 | M | M | M |
| Indice des prix à la consommation | Déc. 2012 | Jan-2013 | M | M | M |
| Recettes, dépenses, solde et composition du financement – administrations publiques ⁴ | ND | ND | ND | ND | ND |
| Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – administration centrale | Nov. 2012 | Déc. 2012 | T | T | T |
| Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵ | ND | ND | ND | ND | ND |
| Solde extérieur courant | 2011 | Déc. 2012 | A | A | A |
| Exportations et importations de biens et de services | Août 2012 | Déc. 2012 | M | M | M |
| PIB/PNB ⁶ | 2009 | mars 2012 | A | A | A |
| Dette extérieure brute | 2011 | Déc. 2012 | M | M | A |
| Position extérieure globale ⁷ | 2011 | Déc. 2012 | A | A | A |

¹Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

² Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ La dernière observation remonte à décembre 2008.

⁷ Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

⁸ Fréquences : quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I); données non disponibles (ND).



BURUNDI

DEUXIÈME REVUE AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

30 janvier 2013

Approuvé par
**Roger Nord et Elliott
Harris (FMI) et Marcelo
Giugale et Jeffrey D.
Lewis (Banque
mondiale)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement.

Sur la base de l'analyse de viabilité de la dette extérieure applicable aux pays à faible revenu, le Burundi continue de faire face à un risque élevé de surendettement, comme le signalait l'évaluation de 2011. La viabilité de la dette reste fortement sensible aux chocs, principalement à cause du manque de diversification des exportations. Les indicateurs de viabilité de la dette se sont quelque peu dégradés car les termes de l'échange du Burundi se sont sensiblement détériorés durant ces dernières années, les activités économiques subissent des chocs exogènes, le taux d'actualisation a été revu à la baisse et de nouveaux prêts ont été contractés. Il ressort de l'analyse de viabilité de la dette publique du Burundi que les indicateurs de viabilité de la dette du secteur public devraient s'améliorer à moyen et long terme. Cependant, les considérables risques baissiers et la sensibilité des indicateurs aux chocs soulignent la nécessité de mener une politique budgétaire et une politique d'endettement prudentes, et d'entreprendre des réformes structurelles destinées à promouvoir une croissance tirée par le secteur privé et une diversification des exportations.¹

¹ L'AVD a été réalisée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI. L'exercice budgétaire du Burundi va de janvier à décembre.

GÉNÉRALITÉS

1. La dernière analyse de viabilité de la dette fondée sur le cadre applicable aux pays à faible revenu réalisée en 2011 avait conclu que le Burundi continuerait de faire face à un risque élevé de surendettement¹⁵. Le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/exportations reste supérieur au seuil de référence de 100 % à moyen terme et ne descend en dessous de ce seuil que vers la fin de la période de projection. En revanche, les ratios VA de la dette/PIB, VA de la dette/recettes, service de la dette/exportations et service de la dette/recettes sont inférieurs à leur seuil de référence pendant toute la période de projection.

2. Le Burundi est considéré comme un pays à performance faible aux fins des seuils d'endettement à considérer dans le cadre de viabilité de la dette (CVD). La note du Burundi au terme de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales réalisée par la Banque mondiale s'est légèrement améliorée ces dernières années. Cependant, les résultats restent faibles et la moyenne pour les trois dernières années—3,08 sur une échelle de 1 à 6—place le Burundi dans le groupe des pays à faible performance¹⁶.

3. À la fin 2011 la dette extérieure contractée et garantie par l'État (CGE) s'élevait à 476 millions de dollars, soit 23,6 % du PIB¹⁷. Le stock de la dette extérieure du Burundi a considérablement diminué depuis 2009 grâce à l'allégement obtenu dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) renforcée et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Environ 90 % de l'encours nominal de la dette extérieure CGE du Burundi est de nature multilatérale, le reste étant détenu par les créanciers bilatéraux.

Tableau texte 1. Burundi : Stock de la dette extérieure, fin 2011
(Millions de dollars)

| | Nominal | % du total | % du PIB |
|--------------------|---------|------------|----------|
| Dette totale | 476 | 100 | 23,6 |
| Multilatérale | 442 | 92,9 | 21,9 |
| Bilatérale | 34 | 7,1 | 1,7 |
| Club de Paris | 0 | 0,0 | 0,0 |
| Hors Club de Paris | 34 | 7,1 | 1,7 |
| Commerciale | 0 | 0,0 | 0,0 |

Sources : autorités burundaises; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

²Voir FMI Rapport du Pays No. 12/28, Sup. 1.

³Une note inférieure à 3,25 traduit une mauvaise performance sur le plan de la politique économique, conformément au cadre de viabilité de la dette (CVD) applicable aux pays à faible revenu.

⁴Administrations publiques, base brute. Comme le note le Protocole d'accord technique, la dette contractée par les entreprises publiques avec une garantie de l'État entre en ligne de compte dans les limites d'endettement et, partant, dans l'AVD.

4. La dette intérieure représente environ 42 % de la dette publique total à fin 2011. Cela correspond à environ 15 % du PIB, soit un ratio comparable à celui de 2010. La part de la dette intérieure dans la dette CGE totale a augmenté suite à l'allègement de la dette publique extérieure obtenu dans le cadre des initiatives PPTE et IADM. Le gros de la dette publique intérieure a été contracté auprès de la banque centrale pour financer les besoins de trésorerie de l'État. Le Ministère des Finances et la banque centrale ont signé une convention qui définit les modalités de remboursement de l'encours de la dette publique envers la banque centrale. Le reste de la dette publique est détenu par des banques commerciales et des créanciers non bancaires.

HYPOTHESES DE BASE

5. Les résultats macroéconomiques enregistrés en 2011-12 ont été inférieurs aux estimations et projections de l'AVD de 2011, principalement en raison de chocs exogènes.

Les estimations de croissance économique pour 2012 ont été revues à la baisse, de 4,8 % dans l'AVD de 2011 à 4 % à l'heure actuelle, en raison de la diminution des concours des bailleurs de fonds et des contraintes de liquidités que connaît le pays. Le déficit commercial a dépassé les projections initiales d'environ 8 points de PIB en 2011 et 6 points en 2012, les termes de l'échange s'étant détériorés d'environ 27 % en chiffres cumulés en 2011-12. Le prix du café, produit qui représente environ les deux tiers des exportations, a baissé de près de 30 % en 2011-12. En conséquence, les réserves internationales brutes ont été inférieures aux projections d'environ un mois d'importations. L'inflation dépasse légèrement les prévisions, du fait de la persistance des niveaux élevés des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires.

6. Les perspectives macroéconomiques ont été révisées en conséquence. Le taux de croissance moyen du PIB à moyen terme (2012-17) est revu légèrement à la baisse par rapport à l'AVD de 2011, même si le taux de croissance à long terme reste globalement inchangé car les perspectives se maintiennent. Du fait de cette révision (c'est-à-dire en partant d'un PIB nominal inférieur à moyen terme) la taille de l'économie devrait également diminuer à long terme, ce qui signifie que le niveau de dette pouvant être viable est inférieur. Le prix du café devant continuer à baisser en 2013, la croissance des exportations à moyen terme est également revue à la baisse. Les prix devraient atteindre leur minima vers le milieu de la décennie; autrement dit, la croissance à long terme reste inchangée par rapport à l'AVD de 2011¹⁸. Compte tenu par ailleurs des projections des cours du pétrole, qui dépassent celles de l'AVD de 2011, le déficit commercial devrait se creuser davantage à moyen terme. Les divers chocs que subissent les activités économiques devraient nuire à la mobilisation de recettes, et donc les projections de recettes de l'administration centrale ont aussi été revues à la baisse. De manière plus précise, les autorités burundaises ont décidé de renoncer à divers impôts sur les carburants et certains produits

⁵À moyen terme et long terme, les cours du café devraient augmenter de 5 % par an (soit, grosso modo, la moyenne des deux dernières décennies). En outre, la production de café devrait s'accroître de 5 % par an grâce aux résultats escomptés des réformes en cours dans le secteur.

alimentaires afin d'atténuer la répercussion des niveaux élevés des prix internationaux sur les marchés intérieurs; ces mesures devraient être progressivement supprimées d'ici juin 2013. Les concours financiers des bailleurs de fonds devraient diminuer d'environ 20 % du PIB en 2012 à 13 % à long terme¹⁹.

7. Par rapport à l'AVD de 2011, une nouvelle ligne de crédit est ajoutée et le taux d'actualisation est inférieur. Le gouvernement burundais a signé une ligne de crédit de 80 millions de dollars avec l'Exim Bank de l'Inde pour financer la construction d'une centrale électrique; le prêt à un élément don de 31,6 %²⁰. Le taux d'actualisation a été révisé à la baisse, de 4 à 3%, conformément à l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés internationaux.

8. Les risques qui pèsent sur les perspectives macroéconomiques tiennent principalement à la fragilité de la situation sociale et sécuritaire et à l'environnement extérieur. La persistance de la crise de la dette dans la zone euro et le ralentissement de la croissance économique dans les pays émergents auront vraisemblablement des retombées négatives, par le truchement des échanges et des investissements. L'incertitude liée au soutien des bailleurs de fonds pose également des risques. Malgré le repli prévu des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires, l'incertitude persiste. En outre, les phénomènes socio-politiques sont fortement imprévisibles.

⁶ Les concours financiers des bailleurs de fonds comprennent les appuis budgétaires, les dons et prêts projet, l'aide humanitaire, l'assistance technique et le financement lié aux élections et aux conflits régionaux.

⁷ Voir EBS 11/151.

Encadré 1: Principales hypothèses macroéconomiques, 2012-2032

La croissance du PIB réel devrait s'accélérer d'une moyenne de 4 % durant les dix dernières années à 5 % à moyen terme, et 7 % à long terme¹. Les projections reposent sur la consolidation escomptée de la paix et de la sécurité, le désengorgement des goulets d'étranglement infrastructurels, notamment avec une plus grande production d'électricité, des réformes rapides dans la filière café, l'amélioration du climat des investissements, l'accélération de la mise en œuvre des autres réformes structurelles, y compris dans la GFP, et l'intégration à l'EAC. Les investissements publics devraient se centrer sur la remise en état de l'infrastructure (électricité, transports et communications) afin de s'attaquer aux goulets d'étranglement et ainsi libérer le potentiel de croissance. La production d'électricité devrait s'accroître de 30 MW à 160 MW d'ici 2016. Les secteurs qui pourraient contribuer à la diversification des recettes en devises pourraient également bénéficier des investissements publics (par exemple, tourisme et secteur minier).

L'inflation devrait enregistrer un repli progressif à moyen terme, et il s'agit là d'une grande priorité pour les autorités burundaises. Elle devrait se stabiliser aux alentours de 6 % à long terme.

La politique budgétaire devrait accompagner la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, tout en assurant la stabilité macroéconomique, conformément aux exigences de convergence de l'EAC et au souci de viabilité de la dette. Le déficit primaire devrait se situer aux alentours de 2 % du PIB durant la période de projection. Les recettes hors dons devraient s'accroître à environ 15 % du PIB à moyen terme et atteindre quelque 16 % du PIB vers la fin de la période de projection grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale. Les dépenses courantes devraient diminuer de 4 points de PIB en moyenne à moyen terme, avec le bouclage d'un certain nombre de programmes spéciaux. Malgré le recul des appuis extérieurs, le travail de mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses courantes devraient ménager une marge de manœuvre en faveur des investissements publics aux alentours de 10 % du PIB à moyen terme, niveau considéré comme propice à la croissance économique à long terme.

Exportation et importation de biens et services : les exportations devraient augmenter en moyenne de 3 % à moyen terme grâce à l'impact des réformes du secteur caféier, et d'environ 10 % à plus long terme du fait des investissements dans les nouveaux secteurs d'exportation (horticulture, mines et tourisme). Les importations connaîtront une accélération annuelle moyenne d'environ 3 % à moyen terme, puis de près de 10 % à plus long terme, en raison de la forte croissance des infrastructures et du bâtiment avec le concours de la diaspora burundaise. Du fait de la diminution des importations liées aux activités de secours et de reconstruction, les importations de marchandises devraient évoluer globalement au même rythme que la croissance du PIB réel vers la fin de la période.

Le déficit courant hors charges d'intérêt, appui budgétaire compris, devrait se situer aux alentours de 14 % du PIB à moyen terme. Il sera par la suite ramené à quelque 10 % du PIB en moyenne à long terme, à mesure que le Burundi diversifiera et augmentera ses exportations.

Le financement extérieur comprendra surtout des dons et des prêts fortement concessionnels pour financer le déficit courant à moyen terme, exception faite du financement de la nouvelle centrale de Kabu 16, lequel présente un élément don de 31,6% (soit moins que le seuil de 50 % requis pour le Burundi). À long terme, le Burundi fera vraisemblablement de plus en plus appel à des prêts fortement concessionnels car la disponibilité de dons devrait être limitée. Les transferts officiels courants (appui budgétaire et dons spéciaux) devraient diminuer, de 12 % du PIB en 2011 à environ 3,5 % du PIB à long terme, au fur et à mesure du tassement graduel de l'aide humanitaire. Les projections tablent sur l'amélioration de la situation politique, compte tenu du fait que l'appui des bailleurs de fonds est de plus en plus subordonné à des améliorations sur le plan de la gouvernance, ainsi que l'a rappelé la conférence des bailleurs de fonds d'octobre 2012.

¹ La croissance économique pourrait dépasser les prévisions actuelles si les investissements prévus dans le secteur minier se matérialisaient.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

9. Dans le scénario de référence, un des indicateurs dépasse son seuil à moyen terme. Le ratio VA de la dette/exportations devrait certes progressivement diminuer mais il maintiendra au-dessus du seuil de référence de 100 % jusqu'à 2020 environ. Le ratio service de la dette/exportations dépasse légèrement son seuil de référence de manière temporaire. Cela s'explique pour l'essentiel par le manque de diversification des exportations burundaises et par le potentiel relativement limité d'exportation à ce jour. En revanche, les ratios VA de la dette/PIB, VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes devraient se maintenir nettement en dessous des seuils de référence durant toute la période de projection. En outre, ces indicateurs se stabilisent quelque peu à moyen terme et s'orientent à la baisse à long terme, d'où une amélioration du profil de viabilité de la dette à long terme (tableau texte 2, graphique 1 et tableau 1). Cela tient à l'intention des autorités de mener des politiques saines sur le plan macroéconomique et prudentes sur celui de la dette. Globalement, ces politiques devraient entraîner une diminution des indicateurs d'endettement. Le désendettement est l'un des principaux axes du programme actuellement mis en œuvre par le gouvernement avec l'appui du FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Tableau texte 2. Burundi : Synthèse des indicateurs de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence
(pourcentage)

| | Seuils indicatifs | 2012 | 2022 | 2032 |
|----------------------------------|----------------------|-------|------|------|
| VA de la dette/PIB | 30 | 18,6 | 5,4 | 2,7 |
| VA de la dette/exportations | 100 | 186,8 | 91,0 | 47,5 |
| VA de la dette/recettes | 200 | 120,6 | 34,8 | 17,1 |
| Service de la dette/exportations | 15 | 6,2 | 8,6 | 2,0 |
| Service de la dette/recettes | 25 | 4,0 | 3,3 | 0,7 |

Sources : autorités burundaises; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

10. Les scénarios de rechange et les tests de résistance mettent en évidence la forte vulnérabilité du profil de viabilité de la dette aux chocs défavorables. Dans un scénario prévoyant des chocs sur la croissance du PIB, les exportations et les flux d'IDE, les indicateurs d'endettement se détériorent considérablement par rapport au scénario de référence; quatre des

indicateurs d'endettement dépassent le seuil à moyen terme puis se rapprochent des valeurs de référence à long terme²¹. Cependant, dans un scénario qui prévoit le maintien des politiques des dix dernières années, deux indicateurs dépassent leur seuil; la plupart des indicateurs seraient le double du scénario de référence et ne connaîtraient pas d'amélioration à long terme.²² Ces résultats soulignent qu'il est nécessaire de promouvoir un environnement macroéconomique sain propre à promouvoir la croissance, à diversifier les exportations et à encourager les flux d'investissement direct étranger, et de poursuivre les réformes pour éviter un retour aux politiques du passé²³.

11. Tous les scénarios font apparaître que le manque de diversification des exportations du Burundi représente le facteur de vulnérabilité le plus important pour la viabilité de la dette. Le ratio VA de la dette/exportations se maintient au-dessus du seuil de 100 % dans le scénario de référence, le scénario historique et les tests de résistance. Bien qu'il soit orienté à la baisse à long terme, le ratio reste obstinément élevé, notamment dans le scénario historique.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

12. Les indicateurs de la dette publique, extérieure et intérieure, devraient progressivement s'améliorer dans le scénario de référence. Cette amélioration est principalement liée à la baisse des besoins d'emprunt du secteur public, qui elle-même résulte de l'élargissement des recettes et d'une baisse progressive des dépenses publiques dans l'après-reconstruction. Les ratios VA de la dette publique/PIB et VA de la dette publique/recettes restent bas et s'expliquent par le recours des autorités burundaises à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour le financement de la reconstruction et de la réduction de la pauvreté.

13. Cependant, les indicateurs d'endettement public sont très vulnérables aux chocs. Dans un scénario combinant une croissance plus faible du PIB et un déficit primaire plus élevé, le ratio VA

⁸ La combinaison de chocs prévoit qu'en 2013-14, la croissance du PIB, la croissance des exportations, le déflateur des États-Unis en dollars et les flux non générateurs de dette se situeront à leur moyenne historique moins un écart-type.

⁹ Le scénario historique prévoit que durant la période de projection les principales variables macroéconomiques se maintiendront à leur moyenne respective des dix dernières années. Les mêmes variables économiques en 2009 ont été ajustées car le Burundi a bénéficié des initiatives PPTe et IADM cette année-là.

¹⁰ Si les hypothèses relatives à la production caféière ne se matérialisaient pas et que le pays et que le pays se voyait de nouveau menacé par la fragilité, les indicateurs d'endettement se détérioreraient considérablement.

de la dette/PIB devrait s'accroître de 6 points (au-dessus du scénario de référence) pendant toute la période de projection, et le ratio VA de la dette/recettes d'environ 20 points²⁴. Ces résultats soulignent qu'il est nécessaire de mener une politique budgétaire prudente et d'éviter les politiques d'emprunts non viables du passé. Il sera crucial de rapidement adopter et mettre en œuvre une stratégie fondée sur la récente évaluation de la gestion de la dette (DeMPA). Le ratio service de la dette/recettes n'est pas touché de manière sensible par les scénarios de rechange ni par les chocs car les emprunts additionnels devraient être contractés à des conditions hautement concessionnelles.

CONCLUSION

14. Se fondant sur l'AVD applicable aux pays à faible revenu, les services de la Banque mondiale et du FMI sont d'avis que le Burundi continue de connaître un risque élevé de surendettement. Les indicateurs de viabilité de la dette se sont quelque peu détériorés par rapport à l'AVD de 2011, car i) les perspectives macroéconomiques ont été revues à la baisse, en raison des risques de chocs pernicieux, ii) une nouvelle ligne de crédit a été contractée, et iii) le taux d'actualisation a été réduit. Toutefois, le classement reste inchangé car, comme dans l'AVD de 2011, seul le ratio VA de la dette/exportations dépasse son seuil dans le scénario de référence, tandis que les autres indicateurs sont nettement en dessous de leur seuil respectif. Le Burundi ne serait pas déclassé à la catégorie "surendetté" car le pays continue d'assurer le service de sa dette et n'accumule pas d'arriérés.

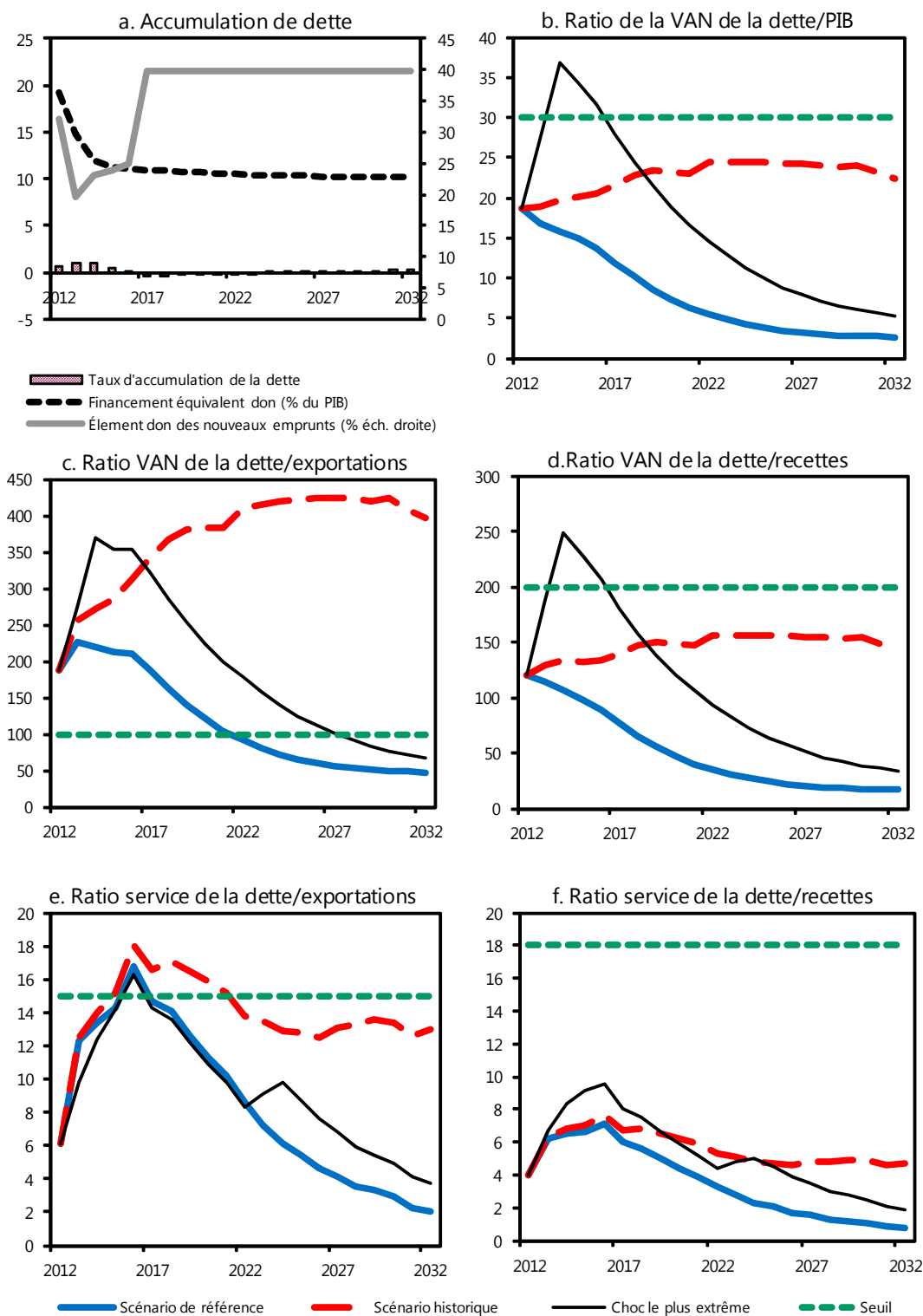
15. Compte tenu du classement dans la catégorie de risque élevé de surendettement et des facteurs de vulnérabilité mis en évidence dans les scénarios de rechange et les tests de résistance, le Burundi devrait mener des politiques macroéconomiques saines et une politique d'endettement prudente. De manière plus précise, l'analyse montre combien il est important de diversifier les exportations et les marchés à l'exportation. Cela devrait passer par une mise en œuvre rapide des réformes dans la filière café et l'exploitation du potentiel d'exportation dans d'autres secteurs (mines, thé, horticulture et tourisme). Il serait en outre essentiel de poursuivre la mise en œuvre de politiques saines car tout retour en arrière aurait de graves conséquences pour la viabilité

¹¹ Le scénario suppose qu'en 2013-14, la croissance du PIB et le solde primaire se situeront à leur moyenne historique moins un demi écart-type.

de la dette, ainsi que le montre l'analyse. Enfin, compte tenu du risque élevé de surendettement et des facteurs de vulnérabilité, les services de la Banque mondiale et du FMI encouragent les autorités à continuer de s'appuyer sur des dons et des prêts fortement concessionnels pour répondre aux besoins de financement. L'évaluation de la gestion de la dette (DeMPA) et la mission sur la gestion de la dette réalisées par la Banque mondiale en 2012 peuvent orienter les autorités dans la préparation d'une stratégie de dette à moyen terme (SDMT). Une des premières grandes étapes serait l'adoption d'une nouvelle loi sur la dette publique qui définisse l'objectif et la stratégie de la gestion de la dette, de même que d'autres aspects, tels que l'instance habilitée à signer des contrats d'endettement. Il convient en outre de renforcer le contrôle sur les sources d'engagements conditionnels.

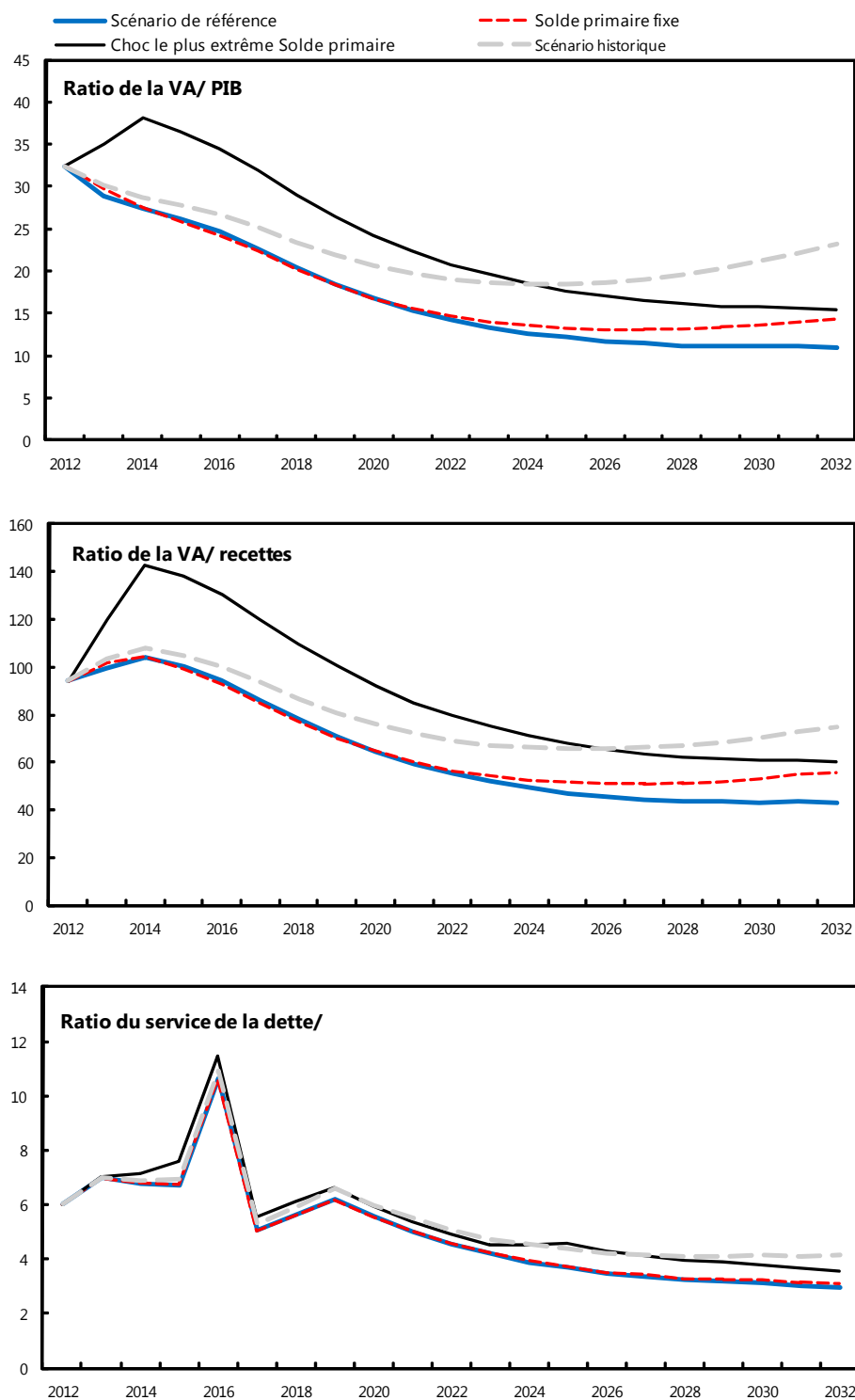
16. Les autorités souscrivent globalement à l'analyse des services du FMI et de la Banque mondiale.

Graphique 1. Burundi : Indicateurs d'endettement extérieur garanti ou contracté par l'État selon divers scénarios, 2012-2032



Sources: autorités burundaises; estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

Graphique 2. Burundi : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2012-2032 1/



Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Le choc le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2002.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Tableau 1: Cadre de la viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2009-2032 1/
(en % du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | | Moyenne ^{6/} historique | Écart ^{6/} type | Projections | | | | | | | 2018-2032 | | |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------------------------------|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------|-----------|--------------|--------------|
| | 2009 | 2010 | 2011 | | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Moyenne | 2022 | 2032 | Moyenne |
| Dette extérieure (nominale) 1/ | 21,6 | 22,5 | 23,6 | | | 21,4 | 19,1 | 18,1 | 16,9 | 15,5 | 13,7 | | | 6,8 | 4,1 |
| <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i> | 21,6 | 22,5 | 23,6 | | | 21,4 | 19,1 | 18,1 | 16,9 | 15,5 | 13,7 | | | 6,8 | 4,1 |
| Variation de la dette extérieure | -80,6 | 0,9 | 1,0 | | | -2,1 | -2,3 | -1,1 | -1,1 | -1,4 | -1,9 | | | -0,9 | -0,1 |
| Flux générateurs d'endettement net identifiés | -7,8 | -0,8 | 2,4 | | | 0,0 | -1,5 | -1,3 | -1,4 | -1,8 | -3,5 | | | -3,3 | 0,1 |
| Déficit extérieur courant hors intérêts | -2,3 | 12,2 | 14,7 | 6,2 | 7,1 | 16,2 | 15,9 | 15,6 | 15,1 | 14,6 | 12,4 | | | 7,6 | 10,9 |
| Déficit de la balance des biens et services | 22,0 | 34,7 | 34,2 | | | 33,8 | 29,5 | 27,2 | 25,6 | 24,4 | 21,7 | | | 14,4 | 15,4 |
| Exportations | 6,8 | 8,9 | 10,3 | | | 10,0 | 7,4 | 7,2 | 7,0 | 6,5 | 6,3 | | | 6,0 | 5,6 |
| Importations | 28,8 | 43,6 | 44,6 | | | 43,8 | 36,9 | 34,4 | 32,7 | 31,0 | 28,0 | | | 20,4 | 21,0 |
| Transferts courants nets (négatifs = entrées) | -24,8 | -23,0 | -20,3 | -19,7 | 4,8 | -18,2 | -14,1 | -12,0 | -10,9 | -9,9 | -9,3 | | | -6,8 | -4,7 |
| <i>dont : officiels</i> | -15,7 | -17,4 | -12,9 | | | -11,2 | -7,8 | -6,2 | -5,4 | -4,7 | -4,5 | | | -4,0 | -3,6 |
| Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes) | 0,5 | 0,5 | 0,7 | | | 0,6 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | | | 0,0 | 0,2 |
| IDE nets (négatifs = entrées) | 5,2 | -10,0 | -10,8 | -4,5 | 6,5 | -15,4 | -16,6 | -16,1 | -15,7 | -15,8 | -15,3 | | | -10,6 | -10,5 |
| Dynamique endogène de la dette 2/ | -10,7 | -3,0 | -1,5 | | | -0,8 | -0,7 | -0,8 | -0,8 | -0,6 | -0,5 | | | -0,3 | -0,3 |
| Contribution du taux d'intérêt nominal | 0,6 | 0,1 | 0,1 | | | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | | | 0,1 | 0,0 |
| Contribution de la croissance du PIB réel | -3,2 | -0,7 | -0,9 | | | -0,9 | -0,9 | -0,9 | -0,9 | -0,8 | -0,7 | | | -0,4 | -0,3 |
| Contribution des variations de prix et de taux de change | -8,1 | -2,3 | -0,8 | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | | ... | ... |
| Résiduel (3-4) 3/ | -72,7 | 1,7 | -1,4 | | | -2,2 | -0,8 | 0,2 | 0,3 | 0,5 | 1,6 | | | 2,4 | -0,2 |
| <i>dont : financement exceptionnel</i> | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 |
| VA de la dette extérieure 4/ | ... | ... | 20,3 | | | 18,6 | 16,7 | 15,9 | 14,9 | 13,6 | 11,9 | | | 5,4 | 2,7 |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 196,4 | | | 186,8 | 226,2 | 219,6 | 211,6 | 209,2 | 188,2 | | | 91,0 | 47,5 |
| VA de la dette extérieure CGE | ... | ... | 20,3 | | | 18,6 | 16,7 | 15,9 | 14,9 | 13,6 | 11,9 | | | 5,4 | 2,7 |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 196,4 | | | 186,8 | 226,2 | 219,6 | 211,6 | 209,2 | 188,2 | | | 91,0 | 47,5 |
| En pourcentage des recettes publiques | ... | ... | 122,1 | | | 120,6 | 114,4 | 107,3 | 98,5 | 89,1 | 76,6 | | | 34,8 | 17,1 |
| Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage) | 901,4 | 1,3 | 2,8 | | | 6,2 | 4700,0 | 13,4 | 14,3 | 16,8 | 14,6 | | | 8,6 | 2,0 |
| Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage) | 901,4 | 1,3 | 2,8 | | | 6,2 | 12,3 | 13,4 | 14,3 | 16,8 | 14,6 | | | 8,6 | 2,0 |
| Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage) | 430,7 | 0,8 | 1,7 | | | 4,0 | 6,2 | 6,6 | 6,7 | 7,2 | 6,0 | | | 3,3 | 0,7 |
| Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU) | 1116,4 | 46,8 | 91,2 | | | 33,5 | 9131,2 | 13,7 | 11,9 | -5,0 | -82,6 | | | -196,6 | 124,1 |
| Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement | 78,3 | 11,3 | 13,6 | | | 18,4 | 18,2 | 16,7 | 16,2 | 16,0 | 14,2 | | | 8,5 | 11,0 |
| Principales hypothèses macroéconomiques | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 3,5 | 3,8 | 4,2 | 4,0 | 1,0 | 4,0 | 4,5 | 5,1 | 5,5 | 5,5 | 5,5 | 5,0 | 5,9 | 8,2 | 6,6 |
| Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage) | 8,6 | 12,1 | 3,5 | 6,4 | 11,8 | 4,5 | 6,2 | 6,2 | 4,5 | 4,2 | 7,4 | 5,5 | 7,6 | 3,0 | 5,7 |
| Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/ | 0,6 | 0,3 | 0,6 | 0,7 | 0,2 | 0,5 | 0,9 | 0,6 | 0,6 | 1,6 | 1,7 | 1,0 | 2,2 | 0,6 | 1,7 |
| Croissance des exportations de biens & services (\$, en %) | -22,6 | 52,3 | 25,1 | 20,3 | 27,1 | 4,9 | -17,6 | 8,9 | 7,6 | 1,7 | 10,0 | 2,6 | 12,9 | 10,0 | 11,8 |
| Croissance des importations de biens & services (\$, en %) | -14,1 | 76,0 | 10,2 | 25,6 | 32,9 | 6,7 | -6,5 | 4,1 | 4,8 | 4,1 | 2,6 | 2,6 | 6,5 | 16,7 | 10,7 |
| Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %) | ... | ... | ... | ... | ... | 32,0 | 19,7 | 23,1 | 24,0 | 25,0 | 39,9 | 27,3 | 39,9 | 39,9 | 39,9 |
| Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB) | 14,2 | 14,6 | 16,6 | | | 15,4 | 14,6 | 14,8 | 15,1 | 15,3 | 15,5 | | | 15,6 | 15,6 |
| Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/ | 1218,5 | 490,9 | 513,5 | | | 465,1 | 388,3 | 360,6 | 374,0 | 403,8 | 453,3 | | | 844,4 | 2513,5 |
| <i>dont : dons</i> | 1205,1 | 460,9 | 487,7 | | | 450,0 | 379,1 | 342,4 | 356,8 | 388,6 | 435,8 | | | 810,6 | 2409,4 |
| <i>dont : prêts concessionnels</i> | 13,4 | 30,0 | 25,8 | | | 15,1 | 9,2 | 18,1 | 17,1 | 15,1 | 17,4 | | | 33,8 | 104,1 |
| Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/ | ... | ... | ... | | | 19,3 | 14,7 | 12,1 | 11,3 | 11,2 | 11,0 | | | 10,5 | 10,2 |
| Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/ | ... | ... | ... | | | 96,7 | 91,6 | 89,7 | 91,5 | 93,8 | 97,7 | | | 97,6 | 97,5 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (millions de dollars) | 1739,3 | 2024,0 | 2181,9 | | | 2371,8 | 2632,1 | 2938,2 | 3239,9 | 3562,5 | 4037,1 | | | 7828,0 | 24079,0 |
| Croissance du PIB nominal en dollars | 12,4 | 16,4 | 7,8 | | | 8,7 | 11,0 | 11,6 | 10,3 | 10,0 | 13,3 | 10,8 | 13,9 | 11,4 | 12,7 |
| VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars) | ... | ... | 410,0 | | | 423,2 | 447,3 | 473,1 | 488,6 | 490,6 | 478,4 | | | 421,3 | 638,2 |
| (VA - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage) | ... | ... | ... | | | 0,6 | 1,0 | 1,0 | 0,5 | 0,1 | -0,3 | 0,5 | -0,1 | 0,2 | 0,0 |
| Envois de fonds bruts des travailleurs (millions de dollars) | ... | ... | ... | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | | ... | ... |
| VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds) | ... | ... | 20,3 | | | 18,6 | 16,7 | 15,9 | 14,9 | 13,6 | 11,9 | | | 5,4 | 2,7 |
| VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fon) | ... | ... | 196,4 | | | 186,8 | 226,2 | 219,6 | 211,6 | 209,2 | 188,2 | | | 91,0 | 47,5 |
| Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de | ... | ... | 2,8 | | | 6,2 | 12,3 | 13,4 | 14,3 | 16,8 | 14,6 | | | 8,6 | 2,0 |

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des actifs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Au niveau des projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts-types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Burundi : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2012-2032
(En pourcentage)

| | Projections | | | | | | | |
|--|-------------|------|------|------|------|------|------------|------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2022 | 2032 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 19 | 17 | 16 | 15 | 14 | 12 | 5 | 3 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2012-2032 1/ | 19 | 19 | 20 | 20 | 20 | 22 | 24 | 22 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2012-32 2/ | 19 | 17 | 17 | 16 | 15 | 13 | 7 | 4 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-2014 | 19 | 17 | 17 | 16 | 14 | 12 | 6 | 3 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 3/ | 19 | 17 | 16 | 15 | 14 | 12 | 5 | 3 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 19 | 19 | 20 | 19 | 17 | 15 | 7 | 3 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 4/ | 19 | 30 | 39 | 36 | 33 | 30 | 16 | 5 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 19 | 27 | 37 | 34 | 32 | 28 | 15 | 5 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2013 5/ | 19 | 24 | 22 | 21 | 19 | 17 | 7 | 4 |
| Ratio VA de la dette/exportations | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 187 | 226 | 220 | 212 | 209 | 188 | 91 | 47 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2012-2032 1/ | 187 | 255 | 272 | 285 | 313 | 341 | 409 | 398 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2012-32 2/ | 187 | 233 | 233 | 228 | 230 | 208 | 114 | 78 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-2014 | 187 | 230 | 223 | 214 | 211 | 187 | 90 | 47 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 3/ | 187 | 205 | 249 | 239 | 236 | 209 | 101 | 53 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 187 | 230 | 223 | 214 | 211 | 187 | 90 | 47 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 4/ | 187 | 401 | 536 | 513 | 512 | 468 | 265 | 95 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 187 | 275 | 370 | 354 | 353 | 321 | 178 | 68 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2013 5/ | 187 | 230 | 223 | 214 | 211 | 187 | 90 | 47 |
| Ratio VA de la dette/recettes | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 121 | 114 | 107 | 98 | 89 | 77 | 35 | 17 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2012-2032 1/ | 121 | 129 | 133 | 132 | 133 | 139 | 157 | 143 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2012-32 2/ | 121 | 118 | 114 | 106 | 98 | 84 | 44 | 28 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-2014 | 121 | 118 | 113 | 104 | 94 | 79 | 36 | 18 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 3/ | 121 | 113 | 109 | 100 | 90 | 77 | 35 | 17 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 121 | 131 | 138 | 126 | 114 | 97 | 44 | 22 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 4/ | 121 | 203 | 262 | 239 | 218 | 190 | 101 | 34 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 121 | 187 | 249 | 227 | 207 | 180 | 94 | 34 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2013 5/ | 121 | 162 | 152 | 139 | 125 | 106 | 48 | 24 |

| Tableau 2. Burundi: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2012-2032 (suite) | | | | | | | | |
|---|----|----|----|----|----|----|-----------|----|
| (en pourcentage) | | | | | | | | |
| Ratio service de la dette/exportations | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 6 | 12 | 13 | 14 | 17 | 15 | 9 | 2 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2012-2032 1/ | 6 | 12 | 14 | 15 | 18 | 17 | 14 | 13 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2012-32 2/ | 6 | 12 | 14 | 15 | 18 | 16 | 9 | 4 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-2014 | 6 | 12 | 13 | 14 | 17 | 15 | 9 | 2 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 3/ | 6 | 11 | 15 | 16 | 19 | 16 | 10 | 2 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 6 | 12 | 13 | 14 | 17 | 15 | 9 | 2 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 4/ | 6 | 12 | 15 | 18 | 21 | 18 | 11 | 5 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 6 | 10 | 12 | 14 | 16 | 14 | 8 | 4 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2013 5/ | 6 | 12 | 13 | 14 | 17 | 15 | 9 | 2 |
| Ratio service de la dette/recettes | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 4 | 6 | 7 | 7 | 7 | 6 | 3 | 1 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2012-2032 1/ | 4 | 6 | 7 | 7 | 8 | 7 | 5 | 5 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2012-32 2/ | 4 | 6 | 7 | 7 | 8 | 6 | 3 | 1 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-2014 | 4 | 6 | 7 | 7 | 7 | 6 | 3 | 1 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 3/ | 4 | 6 | 7 | 7 | 7 | 6 | 3 | 1 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 4 | 7 | 8 | 8 | 9 | 8 | 4 | 1 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 4/ | 4 | 6 | 8 | 8 | 9 | 7 | 4 | 2 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 4 | 7 | 8 | 9 | 10 | 8 | 4 | 2 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2013 5/ | 4 | 9 | 9 | 9 | 10 | 8 | 5 | 1 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) | 34 | 34 | 34 | 34 | 34 | 34 | 34 | 34 |
| Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI. | | | | | | | | |
| 1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement. | | | | | | | | |
| 2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario. | | | | | | | | |
| 3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations). | | | | | | | | |
| 4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE. | | | | | | | | |
| 5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%. | | | | | | | | |
| 6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2. | | | | | | | | |

Tableau 3. Burundi: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2009-2032
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Chiffres effectifs | | | % | | Estimation | | | | | Projections | | | 2018-32 | |
|--|--------------------|-------|-------|---------|------------|------------|-------|-------|-------|-------|-------------|--------------------|------|---------|---------|
| | 2009 | 2010 | 2011 | Moyenne | Écart-type | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2012-17 Moyenne | 2022 | 2032 | Moyenne |
| Dette du secteur public 1/ | 25,5 | 39,7 | 39,7 | | | 35,2 | 31,3 | 29,6 | 28,2 | 26,6 | 24,4 | | 15,6 | 12,4 | |
| <i>dont : libellée en devises</i> | 21,6 | 22,5 | 23,6 | | | 21,4 | 19,1 | 18,1 | 16,9 | 15,5 | 13,7 | | 6,8 | 4,1 | |
| Variation de la dette du secteur public | -81,2 | 14,2 | 0,0 | | | -4,5 | -4,0 | -1,6 | -1,4 | -1,6 | -2,2 | | -1,1 | -0,1 | |
| Flux générateurs d'endettement identifiés | -110,3 | -0,7 | 1,8 | | | -4,6 | -4,3 | -0,2 | 0,1 | 0,3 | -0,6 | | 0,1 | 0,2 | |
| Déficit primaire | -46,0 | 2,3 | 2,5 | -4,3 | 14,7 | 0,6 | 0,6 | 2,8 | 2,4 | 2,1 | 1,7 | 1,7 | 1,5 | 0,9 | 1,3 |
| Recettes et dons | 83,5 | 37,4 | 39,0 | | | 34,4 | 29,0 | 26,4 | 26,2 | 26,2 | 26,3 | | 25,9 | 25,6 | |
| <i>dont : dons</i> | 69,3 | 22,8 | 22,4 | | | 19,0 | 14,4 | 11,7 | 11,0 | 10,9 | 10,8 | | 10,4 | 10,0 | |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 37,6 | 39,7 | 41,5 | | | 35,0 | 29,7 | 29,2 | 28,5 | 28,3 | 28,0 | | 27,4 | 26,5 | |
| Dynamique automatique de la dette | -14,3 | -3,0 | -0,7 | | | -4,8 | -4,7 | -2,9 | -2,3 | -1,8 | -2,2 | | -1,3 | -0,7 | |
| Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance | -10,3 | -3,0 | -4,3 | | | -6,1 | -4,5 | -3,2 | -2,6 | -2,1 | -2,5 | | -1,4 | -0,7 | |
| <i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i> | -6,8 | -2,1 | -2,7 | | | -4,6 | -3,0 | -1,7 | -1,0 | -0,6 | -1,1 | | -0,5 | 0,2 | |
| <i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i> | -3,6 | -0,9 | -1,6 | | | -1,5 | -1,5 | -1,5 | -1,5 | -1,5 | -1,4 | | -0,9 | -0,9 | |
| Contribution de la dépréciation du taux de change réel | -4,0 | 0,1 | 3,6 | | | 1,3 | -0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,3 | | ... | ... | |
| Autres flux générateurs d'endettement identifiés | -50,0 | 0,0 | 0,0 | | | -0,4 | -0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | |
| Produit des privatisations (négatif) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | | -0,4 | -0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | |
| Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | |
| Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres) | -50,0 | 0,0 | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | |
| Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire) | ... | 0,0 | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | |
| Résiduel, y compris variations des actifs | 29,1 | 14,9 | -1,8 | | | 0,1 | 0,3 | -1,4 | -1,5 | -1,8 | -1,6 | | -1,3 | -0,3 | |
| Autres indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette du secteur public | ... | ... | 36,5 | | | 32,4 | 28,9 | 27,4 | 26,2 | 24,7 | 22,7 | | 14,3 | 11,0 | |
| <i>dont : libellée en devises</i> | ... | ... | 20,3 | | | 18,6 | 16,7 | 15,9 | 14,9 | 13,6 | 11,9 | | 5,4 | 2,7 | |
| <i>dont : extérieure</i> | ... | ... | 20,3 | | | 18,6 | 16,7 | 15,9 | 14,9 | 13,6 | 11,9 | | 5,4 | 2,7 | |
| VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du sect pi) | ... | ... | ... | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | ... | ... | |
| Besoin de financement brut 2/ | 19,2 | 5,7 | 7,5 | | | 5,5 | 5,1 | 8,0 | 8,8 | 10,5 | 10,0 | | 9,8 | 9,0 | |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %) | ... | ... | 93,6 | | | 94,3 | 99,4 | 103,8 | 100,3 | 94,3 | 86,1 | | 55,0 | 43,1 | |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %) | ... | ... | 219,6 | | | 210,2 | 197,3 | 185,7 | 173,2 | 161,4 | 145,9 | | 91,6 | 70,8 | |
| <i>dont : extérieure 3/</i> | ... | ... | 122,1 | | | 120,6 | 114,4 | 107,3 | 98,5 | 89,1 | 76,6 | | 34,8 | 17,1 | |
| Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/ | 74,2 | 1,8 | 2,8 | | | 6,0 | 7,0 | 6,7 | 6,7 | 10,6 | 5,1 | | 4,6 | 3,0 | |
| Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/ | 435,5 | 4,5 | 6,6 | | | 13,4 | 13,9 | 12,1 | 11,6 | 18,2 | 8,6 | | 7,6 | 4,9 | |
| Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB | 35,2 | -11,9 | 2,5 | | | 5,1 | 4,6 | 4,4 | 3,8 | 3,7 | 3,9 | | 2,6 | 1,0 | |
| Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 3,5 | 3,8 | 4,2 | 4,0 | 1,0 | 4,0 | 4,5 | 5,1 | 5,5 | 5,5 | 5,5 | 5,0 | 5,9 | 8,2 | 6,6 |
| Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage) | 0,6 | 0,3 | 0,6 | 0,7 | 0,2 | 0,5 | 0,9 | 0,6 | 0,6 | 1,6 | 1,7 | 1,0 | 2,2 | 0,6 | 1,7 |
| Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage) | 4,6 | 3,6 | -0,8 | -1,5 | 8,3 | -10,7 | -8,2 | -4,0 | -1,3 | 0,1 | -2,4 | -4,4 | -0,4 | 4,3 | 1,4 |
| Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation) | -4,3 | 0,3 | 19,1 | 6,1 | 16,0 | 6,7 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage) | 12,7 | 12,2 | 6,0 | 10,8 | 11,3 | 19,4 | 17,7 | 7,9 | 5,5 | 5,3 | 6,7 | 10,4 | 8,5 | 4,0 | 6,6 |
| Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du f) | -0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | -0,1 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage) | ... | ... | ... | ... | ... | 32,0 | 19,7 | 23,1 | 24,0 | 25,0 | 39,9 | 27,3 | 39,9 | 39,9 | ... |

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services des deux institutions.

1/ [Préciser le champ couvert par le secteur public (par ex., administrations publiques ou secteur public non financier) et indiquer s'il s'agit de la dette nette ou brute.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts-types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4. Burundi: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2012-2032

| | Projections | | | | | | | | | | | |
|---|-------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2032 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 32 | 29 | 27 | 26 | 25 | 23 | 20 | 18 | 17 | 15 | 14 | 11 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 32 | 30 | 29 | 28 | 27 | 25 | 23 | 22 | 21 | 20 | 19 | 23 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2012 | 32 | 30 | 28 | 26 | 24 | 22 | 20 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 32 | 29 | 28 | 27 | 25 | 23 | 21 | 19 | 18 | 16 | 15 | 14 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 32 | 29 | 29 | 28 | 27 | 25 | 23 | 21 | 19 | 18 | 17 | 15 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 32 | 39 | 47 | 44 | 41 | 38 | 34 | 31 | 28 | 25 | 23 | 14 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 32 | 35 | 38 | 36 | 35 | 32 | 29 | 27 | 24 | 22 | 21 | 16 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2013 | 32 | 36 | 34 | 32 | 30 | 27 | 24 | 22 | 20 | 18 | 16 | 12 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2013 | 32 | 35 | 33 | 32 | 30 | 27 | 25 | 22 | 20 | 18 | 17 | 12 |
| Ratio VA de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 94 | 99 | 104 | 100 | 94 | 86 | 78 | 71 | 64 | 59 | 55 | 43 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 94 | 104 | 108 | 105 | 100 | 94 | 87 | 81 | 76 | 72 | 69 | 75 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2012 | 94 | 102 | 104 | 99 | 93 | 85 | 77 | 70 | 64 | 60 | 57 | 56 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 94 | 100 | 104 | 101 | 95 | 88 | 80 | 73 | 67 | 63 | 59 | 55 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 94 | 101 | 108 | 105 | 100 | 93 | 85 | 79 | 73 | 69 | 65 | 58 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 94 | 136 | 176 | 168 | 158 | 144 | 130 | 118 | 107 | 98 | 90 | 56 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 94 | 120 | 143 | 138 | 130 | 120 | 110 | 100 | 92 | 85 | 79 | 60 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2013 | 94 | 124 | 128 | 122 | 114 | 104 | 93 | 84 | 76 | 69 | 64 | 45 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2013 | 94 | 122 | 126 | 121 | 114 | 104 | 94 | 85 | 78 | 71 | 66 | 47 |
| Ratio service de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 6 | 7 | 7 | 7 | 11 | 5 | 6 | 6 | 6 | 5 | 5 | 3 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 6 | 7 | 7 | 7 | 11 | 5 | 6 | 7 | 6 | 5 | 5 | 4 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2012 | 6 | 7 | 7 | 7 | 11 | 5 | 6 | 6 | 6 | 5 | 5 | 3 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 6 | 7 | 7 | 7 | 11 | 5 | 6 | 6 | 6 | 5 | 5 | 3 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 6 | 7 | 7 | 7 | 11 | 5 | 6 | 6 | 6 | 5 | 5 | 3 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2013-14 | 6 | 7 | 7 | 8 | 12 | 6 | 6 | 7 | 6 | 5 | 5 | 4 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 6 | 7 | 7 | 8 | 11 | 6 | 6 | 7 | 6 | 5 | 5 | 4 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2013 | 6 | 8 | 8 | 8 | 13 | 7 | 7 | 8 | 7 | 6 | 6 | 3 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2013 | 6 | 7 | 7 | 7 | 11 | 5 | 6 | 6 | 6 | 5 | 5 | 3 |

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.



Communiqué de presse n° 13/50
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
14 février 2013

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la seconde revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit en faveur du Burundi et approuve un décaissement de 7,6 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la seconde revue des résultats du Burundi dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration permettra le décaissement d'un montant équivalant à 5 millions de DTS (environ 7,6 millions de dollars EU), ce qui portera les décaissements au titre de l'accord à un montant équivalant à 10 millions de DTS (environ 15,3 millions de dollars EU). La décision du Conseil d'administration a été prise selon la procédure du défaut d'opposition.¹ L'accord triennal au titre de la FEC en faveur du Burundi a été approuvé le 27 janvier 2012 (Voir [Communiqué de presse No.12/35](#)).

D'après les estimations, la croissance du produit intérieur brut réel devrait avoir ralenti à 4 % en 2012, sous l'effet d'une détérioration marquée des termes de l'échange à hauteur d'un taux de pourcentage cumulé de 27 % en 2011-12. L'inflation a atteint un pic de 25,3 % (en glissement annuel) en mars 2012 avant de chuter brutalement à 11,8 % à la fin de 2012, essentiellement sous l'effet du resserrement de la politique monétaire et de l'élimination temporaire des taxes sur les produits alimentaires. La plus faible liquidité du secteur bancaire a contribué à un ralentissement de la croissance du crédit au secteur privé.

¹ Le conseil d'administration prend des décisions selon la procédure du défaut d'opposition lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans discussions formelles.

Le déficit budgétaire s'est moins creusé que ne le prévoyait le programme du fait du resserrement des conditions financières. En dépit de l'adoption de mesures correctrices au milieu de 2012, les recettes ont été inférieures aux attentes, principalement car l'État a renoncé au droit d'accise liés aux combustibles pendant la plus grande partie de 2012, mais aussi à cause des effets du ralentissement économique. Les dépenses dans les domaines prioritaires ont été légèrement moins élevées que prévu, du fait de retards dans la mise en œuvre des nouvelles mesures relatives aux recettes et des décaissements de certains donateurs.

Les progrès réalisés dans le cadre du programme ont été satisfaisants compte tenu des circonstances difficiles. Tous les objectifs et les réformes structurelles du programme jusqu'à la fin septembre ont été réalisés à l'exception de l'objectif indicatif sur les dépenses de réduction de la pauvreté, qui a été manqué de peu. Pour le reste du programme, les mesures mettent l'accent sur une plus grande mobilisation des recettes, le renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette ainsi que de la supervision du système financier par la banque centrale.

Les principaux risques pour les perspectives proviennent essentiellement de la détérioration des termes de l'échange, du ralentissement plus prononcé que prévu de la croissance mondiale, de la baisse de l'assistance extérieure et de l'insécurité régionale. Cependant, à moins que ces risques ne se concrétisent, la croissance des activités économiques devrait rebondir et l'inflation devrait continuer à reculer sous l'effet de la baisse des prix internationaux des produits alimentaires et des combustibles.